

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DU 6 DÉCEMBRE 2021

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à onze heures trente, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber Loustau, à l'hôtel du département, sous la présidence de monsieur Philippe Gouet.

Étaient présents :

Mmes André, Beau, Doucet, Dubé, El Adraoui, Foucher-Maupetit, Gallard, Gibotteau, Lhéritier, Millet, Persillard, Repinçay, Thibault, Verneret.

MM. Baudu, Bioulac, Contour, Fromet, Gouet, Harnois, Huguet, Lecuir, Paoletti, Peltier, Pillefer, Sartori, Thorin, Vételé.

Pouvoirs :

Mme Péan donne pouvoir à M. Jacques Paoletti

M. Mercier donne pouvoir à Mme Claire Foucher-Maupetit,

Assistaient à la séance :

M. le directeur général des services, Xavier Patier.

MM. les directeurs généraux adjoints des services départementaux,

Mmes et MM. les directeurs de l'administration départementale.

Secrétaire de séance :

M. Lecuir

ORDRE DU JOUR

- 1.– Présentation du rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité 3
- 2.– Vœu pour la mise en place d'un audit et d'une mission d'information 18
- 3.– Complément au débat d'orientation budgétaire..... 25

M. Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tout le monde est de retour, je vous propose de démarrer cette session. Il y a deux pouvoirs : Élodie Péan donne pouvoir à Jacques Paoletti et Philippe Mercier donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit qui est présente, comme vous avez pu le constater avec ce brillant exposé sur nos collègues.

Je désigne un secrétaire de séance. Je propose Yves Lecuir. Lourde responsabilité, mon cher Yves, mais je sais que tu prendras cela en charge de façon très efficace.

Nous avons trois points à l'ordre du jour. Le premier point, c'est la présentation du rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité. Je vais donner la parole au directeur général des services, Xavier Patier, pour cette présentation et vous pourrez bien sûr ensuite intervenir.

1.- Présentation du rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité

M. Xavier PATIER, directeur général des services

Merci, Monsieur le président. Quelques mots sur le travail qui a été fait sur l'audit interne de la collectivité à la suite de différentes demandes. Je fais une petite chronologie pour montrer que ce Livre Blanc n'est pas un acte isolé, puisque dès le 2 juillet, le président avait souhaité que l'on fasse un audit flash externe des finances du département. Je vous rappelle qu'il a été fait à grande vitesse et qu'il vous a été restitué le 25 septembre à Chaumont-sur-Loire. Il ne s'agissait pas d'un audit sur d'éventuelles malversations, il s'agissait d'un audit de nos marges de manœuvre. Et cet audit reste à votre disposition.

Présentation du **Rapport d'analyse** et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité

Session plénière du 6 décembre 2021



Parallèlement, à peu près à la même date c'est-à-dire le 3 juillet, le président a souhaité, à la suite d'interventions dans la presse, qu'on analyse rapidement nos associations subventionnées.

Objectifs du rapport

- **Analyser le mandat 2015-2021 sur :**
Finances, gestion des subventions, commande publique, sécurité juridique, sécurité informatique et protection des données
- **Proposer des pistes de renforcement pour :**
L'information, la sécurisation et le contrôle de notre action publique

Session plénière du 6 décembre 2021



Les services ont fait ce travail dès le mois de juillet. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'aucune des associations mentionnées dans la presse n'avait bénéficié de subventions du département. On a même depuis renforcé notre règlement des subventions aux associations qui vous sera proposé le 13 décembre lors de la session budgétaire.

Principales avancées et bilan de la période 2015-2021

Session plénière du 6 décembre 2021



Le 11 octobre, en séance ici même, le président m'a demandé de préparer un audit interne permettant de garantir la parfaite transparence du fonctionnement de notre collectivité. C'est celui-ci que je vais vous restituer maintenant. J'avais répondu au président par une lettre sur un projet de programme de contrôle juste après, le 15 octobre dernier, lui suggérant aussi de saisir sans attendre la chambre régionale des comptes de la région Centre-Val de Loire, ce que le président a fait le 20 octobre. On a

d'ailleurs eu une réponse de la présidente de la chambre régionale des comptes le 18 novembre, dans laquelle elle dit s'intéresser à faire un programme qui intègre nos alertes. Le 3 novembre, vous avez voté à l'unanimité un vœu qui demandait la saisine de la chambre régionale des comptes, qui venait d'être faite et qui validait la feuille de route donnée à l'administration pour l'opération « audit interne » et l'ensemble des procédures que l'on s'était décidé à mettre en place pour garantir la transparence. Le 23 novembre dernier, pour être exhaustif, on en a fait une restitution détaillée avec le président, devant les présidents de groupe. Et nous voici le 6 décembre avec la restitution de ce livre blanc, qui est un travail de contrôle à la fois de nos procédures et également de détection d'éventuelles failles dans le dispositif sur une période qui a commencé en 2015 jusqu'à aujourd'hui.

Les objectifs du rapport tels que l'avait demandé le président sont d'analyser la mandature qui s'est achevée sur les finances, la gestion particulière des subventions notamment aux associations, la commande publique, notamment les commandes liées aux périodes de crise, comme l'année dernière, la crise sanitaire, et enfin la sécurité juridique, c'est-à-dire comment on garantit la légalité des projets de délibérations qui vous sont proposés. La sécurité informatique est également un sujet qui est devant nous et qui est redoutable, ainsi que la protection des données personnelles.

C'est la première partie du rapport.

La deuxième partie du rapport est celle des propositions. On propose des pistes qui ne vont pas être soumises à un vote aujourd'hui, mais qui seront déclinées dans des délibérations à venir et ce sera l'assemblée départementale et la commission permanente qui, au cas par cas, décideront ou pas de mettre en œuvre les préconisations de ce rapport.

Je précise que vous avez tous reçu naturellement ce rapport qui est également en ligne.

Je commence par les finances. Je ne vais pas aller très loin dans le détail, Monsieur le président, puisque tout le monde a le texte. En revanche, l'administration dans son ensemble et les directeurs sont ici pour répondre à des questions ponctuelles si le président le leur demande sur tel ou tel sujet.

Finances

18,6/20 = indice de qualité comptable du département

99,82 % = taux de conformité des mandats réalisés en 2020
(41 154 mandats en 2020 et 72 erreurs rectifiées)

Cartographie des risques de la chaîne comptable et financière

Convention de partenariat fort avec la **paierie** départementale

Programme d'**audits** internes et d'**évaluations**

Session plénière du 6 décembre 2021



Sur les finances, la première chose que l'on peut dire, c'est que nous avons une tradition exigeante des finances dans ce département qui repose sur un principe : on travaille de manière quasiment fusionnelle avec le comptable. Je sais que dans beaucoup de collectivités, la relation ordonnateur-

comptable est parfois tendue. Nous, pas du tout, puisqu'on a toujours été volontaires pour être en avance, notamment sur le contrôle systématique dématérialisé. On a donc avec l'agent comptable des relations à la fois soutenues et de bonne qualité. Ce qui veut dire que nous sommes, comme le comptable, très exigeants sur la garantie de la légalité, de la sécurité et de la probité des versements que l'on fait. Pour vous donner une idée, nous payons à peu près 40 à 45 000 mandats par an pour des dépenses d'achat qui dépassent les 50 millions par an. Notre objectif est qu'il y ait zéro soupçon sur un paiement qui ne serait pas destiné au bon créancier.

Je vais aller à l'essentiel, vous dire que la direction générale des finances publiques calcule un indice de qualité globale du travail de contrôle interne de comptable dans les collectivités. On a une note qui a toujours été supérieure à 18/20, on est à 18,6/20 donc on est un bon élève, que ce soit en termes de qualité du contrôle, de cartographie des risques, de passage des écritures de provisions, de délais de paiement. Vous me direz que c'est macro et que cela n'empêche pas qu'il y ait un loup dans un détail bien entendu, mais c'est déjà un premier indice que l'on peut vous donner et qui est très rassurant. Nous avons un processus comptable qui est de nature à mettre au-dessus de tout soupçon notre chaîne de décisions comptables et financières.

Pour vous donner un exemple, l'année dernière, le payeur départemental a payé 41 154 mandats, et nous avons relevé, puisqu'on a fait cet audit avec lui, 72 erreurs, c'est-à-dire 0,17 % d'erreurs, ou si vous préférez 99,83 % de qualité. Quant aux 72 erreurs, ce sont des erreurs matérielles qui ont été corrigées. Il n'y a pas eu une seule erreur qui serait à l'origine d'un soupçon que l'on pourrait avoir sur la gestion.

Nous avons aussi un programme, vous le verrez dans le rapport, d'audit et d'évaluation, c'est-à-dire qu'en permanence, on interroge nos propres pratiques avec notamment la pairie départementale. Ce qui est un premier échelon de contrôle, ou d'audit si vous préférez, externe. Un audit externe n'est pas forcément un audit privé. D'ailleurs, la saisine de la chambre régionale des comptes, c'est une demande d'un audit externe et lorsque la chambre régionale des comptes nous dit qu'elle va travailler sur notre projet pour son programme de travail, c'est une réponse qui nous permet d'avoir un audit externe, et non pas un audit privé. Voilà pour les finances.

Gestion des subventions

23 M€ de subventions versées par an à tous nos partenaires

+ de 400 associations accompagnées chaque année

Analyse des bilans des projets

Cartographie des risques associatifs

Portail de téléservices dématérialisé

Guide des aides diffusé aux territoires

Session plénière du 6 décembre 2021



Abordons la gestion des subventions : sans aller dans le détail, bon an mal an, le département verse 23 millions d'euros à ses partenaires dont une dizaine de millions pour les associations loi 1901 et douze ou treize millions pour l'ensemble des autres, c'est-à-dire essentiellement des communes

ou des EPCI, voire d'autres types d'organismes, mais ce sont essentiellement ceux-là.

Pour les associations, le Loir-et-Cher compte environ de 1 500 à 2 500 associations vivantes. Si on compte les associations endormies, c'est encore bien davantage. Il faut savoir que l'année dernière, en 2020, dernière année complète, se sont créées 300 associations dans le département. C'est-à-dire que chaque jour ouvrable, une association est créée dans le département. On peut dire aussi que chaque jour ouvrable, il y a une association ou deux, ou trois qui cessent leur activité. Nous suivons dans la durée un peu plus de 400 associations, avec lesquelles on a un partenariat, c'est-à-dire qu'on essaie de leur donner un peu plus qu'un chèque pour une subvention de fonctionnement. On essaie de leur donner du conseil et un accompagnement. Là-dessus, on a des marges de progrès. Ce qu'on a fait comme travail à l'occasion de ce livre blanc, c'est de s'interroger sur l'éventualité d'un soupçon de malversation dans un versement à une association. Est-ce qu'on a versé à une association des sommes qui ont été employées à des fins qui n'étaient pas celles annoncées ? Voire qui ont été rétrocédées. Avec les moyens que l'on a mis en œuvre, on peut dire qu'il n'y a pas eu ce risque. Les associations, vous le savez, au-delà d'une certaine somme, doivent produire des comptes d'emploi. On connaît de manière assez intime les associations que l'on aide, puisque nous avons leur comptabilité et également accès à l'ensemble de leurs délibérations lorsqu'ils réunissent leurs instances de gouvernance. Nous sommes également très exigeants sur la justification au premier euro de l'emploi des sommes demandées. C'est-à-dire que si une association, par exemple une fanfare municipale, nous demande une subvention pour acheter un trombone à coulisse à 425 euros et qu'elle achète un bugle, nous le savons et nous pouvons lui dire : vous n'avez pas acheté un trombone à coulisse. On a une cartographie des risques associatifs qui permet d'avoir une image assez précise et assez rapide et synthétique d'une association. Qu'est-ce qu'une association à risque ? On l'a vu avec notamment le Fareva, c'est une association qui a un fonds de roulement inférieur à 90 jours. C'est une association dont on est le seul bailleur de fonds ou le principal bailleur de fonds, qui dépend de nous, c'est une association qui a des agents salariés. Et à l'inverse, une association sans risque, c'est une association qui n'a pas de salarié, qui a 25 subventionnaires différents et qui a un an de fonds de roulement. On a donc une cartographie qui est à votre disposition. On a mis en place, vous le savez, il y a maintenant deux ans, une dématérialisation des demandes de subventions d'associations. Les associations ont accès à un portail. L'intérêt de la demande en ligne, outre le fait qu'elle nous économise du temps, nous permet d'avoir des contrôles qui sont automatiques et on ne demande donc pas deux fois les mêmes pièces aux associations. On vérifie aussi qu'elles ont bien produit les demandes qu'on avait formulées pour les exercices antérieurs. D'ailleurs, j'observe qu'elles s'y sont soumises très vite. On avait créé une hotline pour pouvoir répondre en permanence aux associations en détresse qui n'arrivaient pas à saisir leur demande et on s'est aperçus que la quasi-totalité a très bien su demander en ligne leur subvention. Enfin, on a un guide des aides diffusé aux territoires, notre fameux « Guide de l'ingénierie territoriale », que l'on met à jour en permanence. Si vous en avez le temps, je vous propose de vous y plonger, car cela répond à beaucoup de questions que l'on entend poser en CP ou en session, notamment sur les critères d'attribution. Tout cela est détaillé dans ce guide, qui a été conçu en se mettant à la place de l'utilisateur. Vous verrez que chacune des fiches donne le mode d'emploi et se termine toujours par le numéro et l'adresse email de l'agent référent qu'il faut appeler pour avoir un renseignement : c'est-à-dire qu'on a sorti l'administration de l'anonymat. Voilà pour les subventions. Je le répète pour vous rassurer tout à fait, je sais qu'il y a eu deux associations au moins qui ont été mentionnées dans la presse et qui ont pu être en conflit d'intérêts avec le précédent président du conseil départemental. Je peux vous dire que pour ce qui nous concerne, nous, département, vous n'avez jamais voté un euro de subvention à ces deux associations. Il n'y a jamais eu d'aide en nature ou en espèces des services du département à ces deux associations, nous ne les connaissons que par ce qu'en a dit la presse.

Commande publique

47 M€ d'achats en 2020

3097 offres analysées sur 2015-2021

1309 marchés notifiés et **1266** actes de sous-traitance

3 contentieux pré-contractuels, tous gagnés

Cadre interne exigeant

Stratégie d'achat responsable, durable et local

Mutualisation avec le GIP Approlys-Centr'Achat

Session plénière du 6 décembre 2021



Ce qui nous amène à la commande publique. C'est un sujet évidemment très important parce qu'on achète beaucoup. Je prends l'année 2020 qui est une année intéressante, d'abord parce qu'elle est récente, ensuite il y a eu le Covid. On a dû aller très vite dans certains types d'achats, on a acheté pour 47 millions d'euros. On les a bien décortiqués et à cette occasion, je voudrais donner un coup de chapeau aux services de l'achat public et des marchés, je ne l'ai pas fait pour le service des finances alors qu'il le mérite aussi. Lorsqu'on leur a demandé par exemple de nous sortir l'ensemble des achats qui avaient été liés au Covid, j'ai constaté que cela avait été fait en temps réel, c'est-à-dire qu'on avait déjà dans les services parfaitement documenté la nature des achats, les procédures qui avaient été suivies, les contrôles juridiques qui avaient été faits et les montants. Qu'est-ce qui permet de savoir qu'un achat est fiable et n'est pas frauduleux ? Est-ce qu'il a donné lieu à un contentieux, par exemple ? Cela ne répond pas à toutes les questions, mais c'est déjà un premier élément. Est-ce qu'il a donné lieu à un rejet du comptable pour défaut de justificatif ? Et il y a aussi les sources externes : est-ce que la presse s'est posée des questions ? On a regardé tout cela. Sur les contentieux, la réponse est très claire : depuis 2015, 3 097 offres, 1 309 marchés, 1 266 actes de sous-traitance, seulement 3 contentieux précontractuels. Trois, c'est-à-dire quasiment aucun. Deux d'ailleurs se sont désistés en cours de route du fait de l'entreprise parce qu'ils se sont rendu compte que leur recours ne prospérerait pas, et le troisième, nous l'avons gagné. Cet indicateur contentieux nous rassure donc. On a également regardé l'indicateur de refus de paiement du comptable. Il y en a eu zéro, donc cela va vite. Pourtant, le comptable a souvent été invité à regarder d'assez près, parfois à notre initiative, la possibilité de lancer l'opération. C'est également vrai d'ailleurs du contrôle de légalité de la préfecture. J'en dirai un mot tout à l'heure, mais nous avons cette chance d'avoir des relations très fluides et très fortes avec les services du contrôle de légalité de la préfecture. J'y viendrai, mais sachez qu'aucune de vos délibérations depuis 2015 n'a été soumise au tribunal administratif par le préfet. On a souvent échangé en amont pour savoir s'il fallait modifier les projets de délibérations et on en a parfois modifiés, mais on peut vous garantir que lorsque vous avez un projet de délibération à voter, même s'il n'y a pas de risque zéro, vous pouvez quasiment être sûrs que ce que l'on vous fait voter n'ira pas au tribunal administratif de la part du préfet. Et si un tiers saisissait le tribunal administratif d'une délibération, elle ne serait pas annulée. Quant aux sources de presse, on a regardé comme tout le monde un certain nombre de marchés, on a fait des études très approfondies sur les marchés auxquels vous pensez et je peux vous dire qu'on n'a pas trouvé de soupçon. Nous analysons ici objectivement ce que font les services. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à certains d'entre vous, si monsieur Untel prend un café avec monsieur Untel, en dehors de ses fonctions au conseil départemental, on n'a aucun moyen de le savoir. Seul le magistrat financier de la chambre régionale des comptes peut faire lever un secret bancaire, mais cela suppose d'avoir de grandes présomptions. Et puis, il y a le parquet, bien entendu, mais dans la mesure où nous n'avons pas de plainte du Parquet et que nous ne sommes pas l'auxiliaire

du parquet, nous n'avons pas les moyens d'en savoir plus et donc, ce qu'on peut vous garantir, c'est que du point de vue du département, du point de vue des services, du point de vue de l'assemblée départementale, on est bien sur du zéro défaut.

Ensuite, un mot pour redire que nous avons une stratégie d'achat qui repose sur trois piliers : on veut acheter d'abord responsable, ensuite durable et enfin local. Donc on respecte le code des marchés publics. Vous savez qu'on a même durci les règles. On a en interne des seuils plus bas que ceux qui sont imposés par le code de la commande publique. On a des procédures plus exigeantes précisément parce qu'on se fait un devoir d'avoir ce risque zéro en termes de régularité de nos marchés. On a aussi un achat durable. Vous savez que le critère développement durable est maintenant important dans nos marchés, comme l'achat local. Le conseil départemental a délibéré en 2018 sur une charte de l'achat local. On fait de petits allotissements, on a plus de 50 % d'achats qui sont facturés par des fournisseurs du département de Loir-et-Cher, et on a l'objectif en deux ans de passer à 60 %. Autrement dit, on achète local, durable et bon marché.

Enfin, il faut avoir à l'esprit que beaucoup de nos achats sont mutualisés au sein du GIP Approlys Centr'Achats dont le nouveau président est Bernard Pillefer ici présent. Approlys Centr'Achats, c'est la fusion de deux entités : Centr'Achats qui était la centrale d'achats de la région et Approlys qui était une émanation à l'initiative de plusieurs départements, dont le nôtre, et autres collectivités. Approlys Centr'Achats est un groupement d'intérêt public de plus de 800 acheteurs : la région, les six départements, certains établissements scolaires par exemple, des lycées ou des collèges, des communes, des intercommunalités. Cela nous permet d'acheter moins cher, parce qu'évidemment on achète massivement, notamment en termes d'énergies on a fait des économies et cela nous permet aussi d'être relativement à l'aise en termes de contrôle parce que passer par Approlys Centr'Achats comme par l'UGAP, c'est aussi une garantie de rendre quasiment impossible la malversation. Voilà pour la commande publique.

Sécurité juridique

Une direction **expérimentée** à forte **expertise**

Contrôle préalable des délibérations de la collectivité

91% de contentieux favorables

Culture interne de **déontologie**

Session plénière du 6 décembre 2021



La sécurité juridique, j'en ai dit un mot en anticipation. On a la chance et je m'en réjouis tous les jours, d'avoir un service juridique dans la maison qui est de haut vol. On a 13 agents dont 12 catégorie A qui sont très bons. À tel point, je vais peut-être vous faire une confidence, qu'il arrive que les services du contrôle de légalité de la préfecture nous demandent si on partage leur avis, c'est dire. On est donc quasiment quotidiennement en lien les uns avec les autres y compris d'ailleurs pour l'organisation de cette session supplémentaire sur la base d'un ordre du jour déterminé. On a échangé évidemment avec le secrétaire général de la préfecture sur la question de savoir comment il fallait lire ces textes, comment il fallait lire la jurisprudence. L'objectif des services n'est pas de mettre des obstacles devant le travail des élus, mais au contraire de déblayer le terrain. Et cela, nous le faisons parce que la préfecture et nous travaillons ensemble. On a donc un contrôle interne préalable de tous les projets de délibération et tous

les actes juridiques, mené sous la houlette de Frédéric Pont et de Cyrille Bonvillain. On a des contentieux, on les perd rarement. On ne les perd jamais quand ce sont des contentieux sur des délibérations, qui ne viennent d'ailleurs jamais du préfet. On en perd quelques-uns, vous voyez qu'on a eu 9 % de contentieux défavorables au cours de la période depuis 2015. C'est essentiellement et même exclusivement des contentieux sur des allocations sociales. C'est-à-dire qu'un allocataire RSA dont on a estimé qu'il ne remplissait plus les critères et qui a tenté sa chance, le tribunal administratif a considéré qu'il les remplissait, mais même sur les sujets ressources humaines, on ne perd pas nos contentieux. Enfin, nous avons une culture interne forte de la déontologie. Vous savez qu'on a nous-mêmes un déontologue qui est un universitaire de Tours que nous saisissons dès qu'il y a une question déontologique qui se pose. Pour l'instant, le dispositif existe pour les agents, mais une de nos propositions, c'est qu'il y ait un déontologue à la disposition des élus. C'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'un élu se sente en difficulté ou surréagisse à une mise en question qui pourrait être fondée plus sur la politique que sur l'application du droit. Donc la meilleure manière de sortir du soupçon, pour un élu comme pour un agent, c'est d'avoir un tiers expert qui puisse être consulté en amont. C'est ce que nous allons proposer, mais nous le faisons déjà pour les agents.

Sécurité informatique et protection des données

Renforcement majeur de nos infrastructures et SI

Mise en place d'un **RSSI** + mission **cybersécurité**

Mise en conformité **RGPD** et création de la fonction de **DPO**

Développement de l'**Open Data**

Session plénière du 6 décembre 2021



En ce qui concerne la sécurité informatique, je dirais que nous avons une DirNum qui est très exigeante, vous le savez puisque vous voyez bien le nombre de fois où l'on vous demande de changer vos mots de passe. Très exigeante sur la sécurité et les risques de lutte contre les cyberattaques. Vous avez dû observer que beaucoup de collectivités territoriales ou autres, je pense récemment à l'hôpital d'Oloron-Sainte-Marie, ont des cyberattaques extrêmement destructives. L'Eure-et-Loir a passé trois mois sans son système d'information avec des rançonnages, donc nous préférons prévenir que guérir. On a mis à la demande de la DirNum et d'Éric Cerutti des moyens importants. Il nous a expliqué qu'il en fallait beaucoup, plusieurs centaines de milliers d'euros sur la prévention des cyberattaques, mais cela nous permet d'être relativement à l'aise en termes de fiabilité de notre système d'information. Il y a les redondances, des mots de passe, on a un système fiable, efficace. Nous nous sommes mis en conformité sur le RGPD de manière très rapide. Évidemment, c'était plus facile pour nous de recruter un DPO que pour des petites communes qui ont dû mutualiser, mais en termes de protection de données personnelles, on est, d'après ce que nous dit la CNIL et jusqu'à nouvel ordre, plutôt en avance. Sur l'open data, on est également extrêmement allants, on a ouvert de longue date nos données et notamment les archives, mais aussi l'ensemble des données du département. Vous avez délibéré l'année dernière au premier semestre de la précédente mandature sur notre adhésion à un portail commun avec la région Centre-Val de Loire.

On a une politique très allante d'ouverture de nos données. Pour vous donner une idée, les données les plus regardées par nos concitoyens, ce ne sont pas celles auxquelles on pense spontanément, ce sont les données des archives notamment sur les cadastres. Les gens veulent connaître l'histoire de leur maison donc ils veulent voir le cadastre sous Napoléon. Tout cela est en ligne, très accessible, et c'est un portail du département.

Préconisations clés

- **Finances** : M57 / CFU / certification / renforcement CICF
- **Subventions** : nouveau règlement / plan d'audits
- **Achat** : règlement CAO / nouvelle stratégie d'achat
- **Juridique** : extensions contrôles / formations / déclarations
- **Informatique** : analyses sécurité / protection données / développement de l'Open Data

Session plénière du 6 décembre 2021



Si vous en êtes d'accord, Monsieur le président, je peux dire un mot des préconisations. Ce n'est pas limité, bien entendu. Sur les finances, comment garantir que, non pas les malversations je pense qu'il n'y en a pas eu, mais le soupçon qu'une malversation est possible soit quasiment éradiqué de nos procédures ? Des choses dépendent de nous et d'autres ne dépendent pas de nous. Ce qui dépend de nous, c'est la nouvelle cartographie des risques et tout le travail qui a été fait notamment sur les subventions par les équipes de Jonathan Gaborit, mais il y a ce qui ne dépend pas de nous. Vous savez que l'État est en train de mettre au point une nouvelle instruction comptable qu'on va appeler la M 57, qui va se substituer à la M14 des communes, à la M52 des départements et des régions et je crois même à la M21 des centres hospitaliers. Cette instruction comptable va sensiblement durcir les processus de sécurisation et de fiabilité des comptes, notamment en matière de provisionnement des risques. Deuxièmement, l'État est en train de préparer une révolution silencieuse, mais qui va changer beaucoup de choses, ce sera le compte financier unique. Il n'y aura plus un compte de gestion du comptable et un compte administratif délibérés en général en même temps que la DM1 du mois de juin de l'exercice N +1 par l'assemblée de la collectivité territoriale, mais il n'y aura plus qu'un seul compte à délibérer. Cela veut dire aussi que la cour des comptes est en train de concocter un nouveau système dans lequel va intervenir la création d'une nouvelle chambre, la septième chambre, qui jugera de la même manière les comptes publics et les ordonnateurs. C'est-à-dire que la cour des comptes, monsieur Moscovici pour ne pas le nommer, a un grand rêve qui est en train de s'accomplir, parce que la loi a été adoptée en première lecture à l'assemblée nationale, c'est de pouvoir punir directement l' élu alors qu'auparavant il fallait saisir soit le parquet s'il y avait une faute pénale, soit la cour de discipline budgétaire et financière qui était une procédure extrêmement longue et quasiment tombée en désuétude. Autrement dit, le contrôle sur l' élu va se durcir et donc cela veut dire qu'il faut prévenir ce risque pour permettre aux élus de faire leur métier en dormant sur leurs deux oreilles. C'est ce que nous allons faire.

Sur les subventions, notre proposition est déjà très aboutie. Vous l'avez déjà d'ailleurs reçue par mail. C'est un nouveau règlement d'attribution des subventions qui sera proposé en même temps que

le vote du budget primitif, le 13 décembre prochain. Pour nos 450 associations que nous connaissons, et les nouvelles, on veut s'assurer qu'elles nous donnent davantage de justificatifs sur le bon emploi de l'argent public qu'on leur donne. C'est l'argent des Loir-et-chériens, on a donc un droit de regard sans limites, quel que soit le montant. Deuxièmement, il y a la loi du 24 août sur le respect des principes de la République, qui prévoit notamment que les associations doivent signer une charte de respect des principes républicains. Cela visait plutôt les associations qui pouvaient être radicalisées, mais cela s'adresse à toutes les associations. On va donc demander aux associations de vérifier tout de suite, sans attendre le décret d'application de la loi, qu'elles s'engagent à respecter un certain nombre de principes républicains : la laïcité, l'égalité femme/homme, etc. Troisièmement, on va demander aux associations des contreparties en termes de communication. C'est le point de vue des services, mais quand une association reçoit 80 du département et 20 d'une autre collectivité et que le gros panneau parle de l'autre collectivité, ce n'est pas faire preuve de transparence, donc nous serons plus exigeants. Une association pour avoir le solde de sa subvention devra produire le justificatif de la communication mise en œuvre. On ne fait rien d'autre que ce que fait la région d'ailleurs, mais on va vous le proposer. Également un plan d'audit : c'est-à-dire qu'on prendra des tranches d'associations et on ira dans l'intimité de leurs comptes de temps en temps en fonction d'un plan d'audit qui vous sera également proposé. Sur les achats, on veut durcir un peu les conditions. Ce sont des contraintes, mais qui nous permettront d'être encore plus à l'aise en termes de fiabilité et de sécurité juridique. On n'a pas de règlement de la commission d'appel d'offres. On voudrait vous en proposer un qui prévoira qu'il n'y ait pas d'ouverture des plis en l'absence d'un élu. La loi ne le prévoit pas, mais on voudrait le faire. C'est arrivé, pas récemment d'ailleurs parce que Bernard Pillefer a été très assidu, mais on a pu ouvrir des plis, c'est électronique maintenant, sans la CAO. On va donc durcir ce règlement, on va également améliorer notre stratégie d'achat, toujours avec les mêmes fondamentaux : respect du code de la commande publique bien entendu, mais achat local et si possible développement durable, circuits courts et PME. Toutes choses égales, au même prix pour la même prestation, on préférera la PME et on préférera l'entreprise du Loir-et-Cher. Dans le respect de la loi bien entendu et du principe d'égalité puisque comme vous le savez, on a le souci de ne pas avoir de référé précontractuel. Lorsqu'une entreprise est évincée d'un marché et qu'elle sent qu'elle a une chance, elle fait un référé précontractuel. Nous n'en avons eu que trois. Pour être tout à fait franc, on en a eu un autre la semaine dernière sur un marché Bouygues, mais c'était après qu'on ait achevé le livre blanc.

Ensuite, sur le juridique, l'idée est de développer des formations. Formations en sensibilisation, à la fois pour les élus et pour les agents. C'est-à-dire qu'on va essayer de trouver une manière, car vous n'avez pas évidemment beaucoup de temps, pour que chaque élu ait une ou deux demi-journées par an de rappel sur des règles de déontologie parce qu'il faut être extrêmement vigilant. Il s'agit de ne pas être insouciant. Le sujet, c'est l'insouciance qui peut amener à des situations qui peuvent aller jusqu'à la faute pénale. Il y aura donc des formations. On propose aussi que la déclaration d'intérêts demandée aux élus ayant une délégation de signature soit étendue à l'ensemble des élus. On l'a vu tout à l'heure, le maire de Lamotte-Beuvron a demandé à se déporter d'un vote dans lequel on cédait un fonds. Il peut arriver, il faut toujours voir le cas extrême, qu'on oublie cela. L'élu oublie de le dire, les services oublient de le mentionner au procès-verbal et un justiciable décide d'en faire un sujet d'illégalité. Il peut gagner pour des histoires de forme. Donc, pour éviter de rater ce genre de marche, on vous proposera que chaque élu, c'est-à-dire trente élus du département, fasse une déclaration d'intérêts. Elles ne seront pas mises sur la place publique, mais seront remises à la direction des affaires juridiques qui aura la charge de vous alerter : « *attention pour telle association, vous êtes au bureau, voire votre conjoint est au bureau, pensez à vous déporter au moment du vote de la subvention, parce que sinon, on risque d'oublier* ». Je pense d'ailleurs qu'il y a eu quelques oublis, pas beaucoup. Je n'en ai pas trouvé personnellement, mais il y a eu forcément quelques oublis de cette nature. Tout élu, même quand il n'est pas dans la majorité, est forcément en conflit d'intérêts à un moment donné, vu l'énorme masse d'actes que l'on passe avec l'ensemble des collectivités territoriales et le secteur associatif.

Enfin, sur l'informatique, c'est un sujet qui m'est moins familier, mais on est entre les mains d'une DirNum très performante, à tel point d'ailleurs que certains départements nous demandent ses services. On va donc encore également investir beaucoup d'argent pour être complètement à l'aise. Il faut savoir qu'on est, en ce moment, soumis à deux pressions un peu contradictoires : une pression pour aller plus vite et plus loin et plus fort sur l'open data, c'est-à-dire mettre en format XML toutes nos données pour qu'elles soient réutilisables et non pas des PDF, et en même temps une pression très forte pour protéger les données personnelles. C'est-à-dire qu'il faut tout mettre sur la place publique et il faut tout anonymiser. Il va arriver un moment où il faudra choisir. On gère donc ces contradictions, mais c'est européen, entre l'exigence de transparence et l'exigence de protection de données personnelles. Voilà Monsieur le président, ce qu'on peut dire de manière extrêmement synthétique. Le document est beaucoup plus complet et il a des annexes, il est d'ailleurs à la disposition de tous les élus.

M. Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le directeur général des services, cher Xavier, pour cette présentation extrêmement claire, didactique. Je tiens aussi à remercier les services qui ont participé à l'élaboration de cette étude et de ces préconisations. Je pense qu'une dizaine de personnes ont été mobilisées pour plusieurs centaines d'heures à un moment qui n'est pas facile puisque les services sont mobilisés en ce moment aussi pour préparer les sessions budgétaires, donc encore un grand merci pour la qualité de cette présentation.

En complément de ce travail interne, je précise, et vous le savez tous, qu'il est prévu une étude externe par la saisine de la chambre régionale des comptes pour l'examen des comptes de la période de 2015-2021. La présidente de la chambre régionale des comptes a acté cette demande. Elle a échangé déjà avec le directeur général des services et elle était déjà très intéressée par cette étude interne réalisée par les services.

Pour nous tourner vers l'avenir, j'insisterais sur les fiches actions que comportent ces nombreuses préconisations et qui feront l'objet de discussions et de débats au sein de notre assemblée afin de retenir les éléments essentiels qui sembleront les plus judicieux pour renforcer la sécurité financière et de la commande publique, la gestion des subventions, le cadre déontologique ou les systèmes d'information.

Je vais maintenant laisser la parole aux présidents de groupe, y compris Benjamin Vételé ou Hanan El Adraoui qui n'ont pas de groupe, mais qui pourront bien sûr prendre la parole. Je vous laisse donc la parole, messieurs les présidents de groupe.

M. Michel CONTOUR

Cette présentation, Monsieur le président, est un prélude d'une prise de position du département tout à l'heure, j'imagine. C'est dans cet esprit que je vais m'exprimer. Monsieur le président, mes chers collègues, tout d'abord notre groupe souhaite exprimer sa satisfaction pour la tenue de cette session que nous avons sollicitée et merci pour cela. Nous sommes également satisfaits des différents rapports qui viennent étayer la méthode dans le fonctionnement et dont les dépenses du département sont sous contrôle sans faille, des services dont nous saluons le travail et la compétence. Ce qui par ailleurs nous rassure sur la future gestion du département. Mais ce matin, nous ne voudrions pas que cette litanie d'actes de bonne volonté soit un écran de fumée destiné à faire oublier les questions que nous nous posons et pour lesquelles les habitants nous interpellent. Faut-il rappeler que certaines affaires, dans d'autres lieux, dans d'autres temps, révélées par la presse, avaient toutes au préalable été validées par les instances de contrôle y afférant ? Alors nos questions subsistent, sur la gestion spécifique de certaines activités satellites. Faut-il les rappeler ? Job41, l'agence d'attractivité, commande de plaques de plexiglas, l'achat de Groupama, le marché d'installation de la fibre sur le département. Nous souhaitons, au-delà des assurances que vous nous apportez aujourd'hui, pouvoir compter sur toute la clarté de cette gestion passée, pas forcément tous azimuts, mais ciblée sur nos interrogations et sur ce que la presse a révélé afin de rétablir une confiance durable, utile aux intérêts de notre département et de ses habitants. Votre position de ce matin permettra ou non de répondre à cette attente. Quoi qu'il en soit, nous aurons été et nous serons des lanceurs d'alerte. Merci.

M. Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monsieur le président. Intervention suivante.

M. Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président, merci à notre directeur général des services pour cette présentation et je m'associe aux propos de Michel Contour notamment, et comme je l'ai dit lors de notre réunion de travail de la semaine passée, Monsieur le président et Monsieur le directeur général, je m'associe aux félicitations et j'ai redit l'autre jour à cette réunion qu'il n'y avait jamais eu de ma part, en public ou en privé, de prise de position négative contre l'équipe de permanents et votre équipe, Monsieur le directeur général, et que j'avais travaillé toujours en confiance. Comme l'a dit mon collègue Michel Contour, je m'associe à ce sérieux et à cette qualité pour les années à venir. L'ambiance politicomédiatique du département nous conduit par moments au bord de la rupture avec nos concitoyens. Je sais, Monsieur le président, que vous n'êtes pas d'accord avec cela. La perte de confiance est un incendie violent qui met

à mal notre démocratie départementale. Nous avons demandé des moyens aériens et vous nous avez envoyé la notice des extincteurs. Pas urgent. Nous le demandons aujourd'hui et vous nous proposez de constater que le tuyau d'arrosage que vous avez utilisé est en bon état. Vous avez d'abord refusé d'examiner notre demande d'audit externe lors de la session du 11 octobre, sur une lecture très discutable du règlement de notre assemblée. Nous aurons compris que malgré la pression médiatique autour de la probité de notre conseil départemental, informer et rétablir la confiance avec l'opposition et les citoyens n'était pas une urgence et notre situation pas exceptionnelle. Quinze jours plus tard, pourtant, sans que nous ayons le moindre élément permettant de savoir si les mêmes modalités de délais et de procédure avaient été respectées, vous nous avez présenté un vœu pour un rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité. Je salue encore une fois la rapidité avec laquelle les services ont agi. Je rappelle que cette qualité de service n'est en rien en cause dans ce qui va suivre, je l'ai déjà dit et je le redis. Leur efficacité est redoutable pour avoir conduit cette analyse en un temps record puisque vous proposez de présenter leurs conclusions et vous nous les avez présentées aujourd'hui. Cependant, cette démarche n'a aucun lien avec celle que nous vous avons demandée et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire le 23 novembre dernier. Elle n'a aucun lien, car elle s'apparente à une évaluation qualité sur le fonctionnement dont on doit bien sûr se satisfaire en interne et il s'agit plutôt d'un contrôle de procédure qui tient par nature toutes les limites de l'autoévaluation et notamment celle de priver d'un regard extérieur neuf. Ce rapport, par ailleurs, comporte des lacunes : pas d'évaluation des aides en dehors des subventions aux associations, pas d'évaluation des échanges avec les départements, ses satellites et ses dirigeants, aucune implication des oppositions dans l'élaboration du rapport. En aucun cas ce rapport n'est de nature à rétablir la confiance quant aux différents points soulevés par les enquêtes dans la presse notamment, ou à l'argent venant des prestataires du département ayant atterri *in fine* sur le compte personnel de l'ancien président du conseil départemental, l'ayant lui-même reconnu. La présentation de ce rapport ne correspond en rien à l'objet de la demande de la présente session extraordinaire. En ce sens, je vous rappelle que de délibérer sur ce sujet de notre point de vue constitue un excès de pouvoir et je vous prie de noter que le groupe La Droite Républicaine pour le Loir-et-Cher ne prendra pas part au vote s'il y en avait un. Je regrette simplement de constater une vision de la loi et des règlements de votre part qui est à géométrie variable et dont les variations ne semblent pas être motivées par l'intérêt général. Je rappelle la circulaire du ministère de l'intérieur sur le mandat des conseillers départementaux : « *Lorsque la réunion est demandée par le tiers des membres du conseil départemental, l'assemblée commet un excès de pouvoir si elle délibère sur un autre objet que celui en vue duquel la réunion a été demandée* ». Je sais que monsieur le directeur des services n'est pas d'accord avec cela. Un rapport visant à démontrer qu'il existe bien des procédures qualité en interne n'a pas le même objet qu'un vœu pour la mise en place d'un audit externe et d'une mission d'information. Ce rapport d'analyse n'a rien à faire à l'ordre du jour de notre session, vous le savez et son objectif principal était de nous diluer des débats nécessaires. Son utilisation purement tacticienne va à l'encontre de l'objectif affiché de transparence et révèle une forme de mépris pour le travail des équipes du département. Les doutes portent sur les agissements des représentants du peuple et vous contrôlez la probité et le professionnalisme des agents. Chers collègues, si vous doutiez encore que cette seule attitude et ces seules manœuvres sont la raison pour laquelle il faut mettre en place cet audit, elles sont la raison pour laquelle on ne peut accorder notre confiance et voter un nouveau budget sans que cette condition nécessaire soit remplie. Merci de votre écoute.

M. Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Stéphane Baudu.

Monsieur Stéphane BAUDU

Monsieur le président, mes chers collègues. Ce travail, ce rapport, ce livre blanc puisqu'il a plusieurs dénominations, je vais appeler cela, ce contrôle interne, était certainement nécessaire, forcément instructif, et *a priori* révélateur de certaines faiblesses puisque les services eux-mêmes font des préconisations d'amélioration. Je voudrais à part tour, comme l'ont souligné mes collègues précédemment, saluer, remercier les services départementaux autour de Xavier Patier pour la qualité de ce travail et de sa restitution et l'organisation de la réunion il y a une dizaine de jours dans un temps, comme cela a été également souligné, extrêmement court. Mais pour nous, ce contrôle interne n'est pas suffisant. Car si une dépense peut être dûment engagée et payée, en respectant toutes les règles de la comptabilité publique ou des marchés publics, le contrôle interne peut difficilement révéler toutes les faiblesses. Il ne peut rien dire d'une contrepartie au bénéfice de tel ou tel, notamment d'élus en responsabilité. D'ailleurs, à regarder ce qui se passe en France, dans le passé, les affaires de prise illégale ou de conflit d'intérêts ou de favoritisme sont rarement conclusives d'un contrôle interne. Ce qui nous

anime, à l'intérieur de mon groupe, c'est l'exigence de probité. Si nous sommes aussi exigeants, aussi déterminés, c'est que nous voulons la transparence totale. En l'espèce, nous avons un doute. Les révélations médiatiques successives de ces derniers mois, depuis l'été dernier, ont distillé ce doute auprès de notre assemblée départementale, auprès des loir-et-chériens. Après vos premières hésitations, peut-être vos postures, vous nous avez finalement rejoints lors de la dernière CP avec un premier pas. Ce vœu que nous avons tous voté d'un contrôle interne et d'une saisine ou d'une auto-saisine de la chambre régionale des comptes qui avance. Je salue cette prise de conscience. Mais il nous faut aller plus loin. Ne pas s'arrêter à ce stade. Et donc lancer réellement un audit externe et indépendant qui seul nous rassurera en ce début de mandature. Oui, Monsieur le président, nous voulons la transparence sur les relations entre le conseil départemental et les associations créées, gérées par l'ancien président. Nous voulons la transparence sur les éventuelles contreparties accordées face à des prestations réalisées ou financées par le conseil départemental et nous voulons la transparence sur la nature des dépenses engagées personnellement, directement, par l'ancien président et dont le contrôle interne ne parle pas. Monsieur le président, nous voulons la transparence, la vérité, toute la transparence, toute la vérité.

Monsieur Philippe Gouet, PRÉSIDENT

Merci Monsieur le président. Prise de parole de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Monsieur le président, chers collègues, je serai assez bref puisque je crois que l'essentiel a été exprimé. Je commencerai par, effectivement, me féliciter de la possibilité que nous pouvons avoir aujourd'hui publiquement de débattre de ces sujets, quand il y a un an à peu près, je prenais la parole déjà dans cette assemblée et j'étais bien seul à l'époque pour m'inquiéter d'un certain nombre de révélations qui mettaient en cause la gestion de l'ancien président. Monsieur le président, vous avez dans ce rapport, dans ce dossier n° 1, écrit quelque chose qui me semble être important et dont je veux vous rendre acte. Vous écrivez : « *Comme je l'ai déclaré au cours de cette même session, ce rapport a pour objectif de répondre à la suspicion par la transparence.* » Vous reconnaissez donc qu'une suspicion puisse être légitime quant à un certain nombre de révélations qui ont été faites ou que des troubles peuvent exister concernant des opérations qui ont été citées. Vous avez donc engagé ce rapport interne et à mon tour, je souhaite rendre hommage aux services qui ont travaillé rapidement, qui ont travaillé avec, je crois, beaucoup de sérieux et probité. C'est quelque chose d'important. Aujourd'hui, nous savons, nous découvrons et nous vous donnons acte que nous avons des processus qui sont sérieux, qui sont fiables même si le risque zéro n'existe pas. Du point de vue administratif, nous avons effectivement des premiers éléments qui peuvent apparaître comme satisfaisants. Il n'en reste pas moins que sur le plan politique, sur le plan éthique, sur le plan moral, Monsieur le président, vous êtes le chef de l'exécutif aujourd'hui et vous ne nous avez pas livré votre analyse sur la période précédente, sur les révélations et sur la manière dont nous pouvons continuer aujourd'hui à essayer de faire toute la lumière et à rassurer nos concitoyens sur des faits qui sont plus que troublants. Nous ne pouvons pas considérer aujourd'hui que ces éléments mettent un point final à toutes les demandes qui ont été les nôtres ces dernières semaines et ces derniers mois. Un certain nombre de préconisations ont été faites. Il me semble que ces préconisations, pour qu'elles soient mises en œuvre, doivent être partagées. Il faut qu'elles soient mises en œuvre de manière collégiale. C'est la raison pour laquelle, que ce soit par exemple sur la possibilité de transmettre une déclaration d'intérêts, j'y suis évidemment tout à fait favorable, il est important que les conditions dans lesquelles les élus remettent cette déclaration, les conditions dans lesquelles les membres du cabinet également pourraient remettre ces déclarations, se fassent et soient élaborées de manière collégiale. Je pense qu'effectivement la mise en œuvre d'une commission de déontologie qui associe également l'ensemble des élus de notre assemblée à parité serait quelque chose de nature à satisfaire cette obligation. Aujourd'hui, il y a donc un certain nombre de premières réponses qui sont abordées, on ne revient pas sur les conditions dans lesquelles ces réponses ont été apportées, mais le chemin est encore extrêmement long et encore une fois, sur le plan politique, il est important que l'on puisse avoir collectivement des éléments qui rassurent nos concitoyens. Aujourd'hui, malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

Monsieur Philippe Gouet, PRÉSIDENT

Merci pour cette prise de parole.

Madame Catherine LHÉRIER

Monsieur le président, mes chers collègues. Je tenais avant toute chose à remercier comme tout le monde l'a fait aujourd'hui devant vous tous, le directeur général des services départementaux et les services départementaux pour le travail remarquable qu'ils ont fourni depuis de nombreuses semaines afin de nous présenter ce rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité. Je sais le temps, l'implication et la disponibilité qu'il a fallu aux services du conseil départemental pour réaliser cet examen attentif et produire un rapport d'une telle qualité. J'apprécie particulièrement la rigueur de la tâche effectuée et je tiens ainsi à la souligner. Le rapport qui nous a été livré aujourd'hui révèle bien, si toutefois c'était encore nécessaire, la rigueur comptable et financière de la gestion de notre collectivité garantie par le sérieux des services départementaux dans l'accomplissement de leur travail quotidien et dans la gestion rigoureuse des dossiers. Ce rapport nous permet d'écarter toute suspicion et de dire avec certitude que le travail effectué jusqu'alors a été réalisé en toute transparence. Mes chers collègues, cessons de nous laisser parasiter par les polémiques politiques qui ne servent que ceux qui les alimentent. Tous, nous souhaitons consacrer toute notre énergie au service du Loir-et-Cher et des loir-et-chériens et ainsi faire honneur à la confiance qu'ils nous ont accordée au mois de juin dernier comme honorer le mandat qui est le nôtre. Depuis le mois de juin, beaucoup de leçons de morale sont dispensées par la minorité sous couvert de transparence et d'intérêt de nos concitoyens. Or, en démocratie représentative, que font nos concitoyens ? Au vu de notre bilan, de nos projets, marqués par la bannière sous laquelle nous nous présentons, ils nous donnent mandat de gérer au mieux la chose publique dans leur intérêt et celui de notre territoire. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Sous cet éclairage, la transparence est de siéger sous la bannière sous laquelle nous avons été élus. L'intérêt des Loir-et-chériens, c'est que nous exerçons nos mandats pour la durée pour laquelle ils nous ont été confiés sans laisser nos sièges vacants. Le travail de vérification et d'analyse que nous avons fait au cours des trois étapes des différents travaux qui nous ont été restitués, relève de notre compétence. Le rapport que nous venons d'entendre confirme la rigueur financière et comptable de la gestion de notre département. La chambre régionale des comptes que le président a saisie apportera, le cas échéant, des précisions complémentaires. L'insistance et les insinuations de nos collègues de la minorité sont d'une autre nature et ne relèvent pas de la compétence de notre assemblée. Enfin, sur la question du droit, il est tout à fait légal d'inscrire le rapport à l'ordre du jour de notre assemblée puisque la délibération à laquelle il pourrait conduire, mais qui d'ailleurs sera un dont acte, ne fait pas grief et dans la jurisprudence qui a été citée, ce qui ne peut pas être inscrit en rapport complémentaire d'une telle session, c'est une délibération qui fait grief et pour laquelle les membres de l'assemblée n'ont pas été informés. Dans les deux cas, nous avons bien été informés de cette inscription et cette délibération ne fait pas grief. Pour cette raison, nous ne pourrions pas retenir ce point de droit qui nous a été évoqué tout à l'heure. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Une première réponse déjà par rapport à votre attente et à l'ouverture, c'est quand même la saisine de la chambre régionale des comptes qui répond parfaitement à votre demande. C'est une juridiction totalement incontestable et c'est la seule qui peut saisir, s'il y a un problème, le procureur de la République. Je pense qu'un audit externe n'apporterait rien de plus que l'audit interne pertinent et extrêmement précis qui nous a été présenté aujourd'hui. J'en suis tout à fait conscient. J'ai l'impression d'assister un peu à une danse de derviche tourneur où on tourne en rond systématiquement sur la même problématique. Je pense qu'il faut que l'on avance un peu, pour les Loir-et-chériens et Loir-et-chériennes et pour notre département. Je précise ici que nous ne sommes pas des juges, cela a déjà été dit, il y a une séparation entre l'État et les juges. Première remarque. Si vous le souhaitez, nous pourrions répondre sur les questions portant sur les cinq points que vous avez soulevés. Je pense à Job41, la cité du numérique, la société Stal, l'agence d'attractivité et le SMO. On vous a déjà apporté des réponses lors de la restitution au niveau des présidents de groupe. Si vous souhaitez de nouveau poser une question sur un de ces sujets ou même sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes à votre disposition. Cela me semble véritablement clair. Ce rapport, cette restitution a été très précise parce que je n'ai pas l'impression que vous ayez beaucoup de demandes d'informations supplémentaires.

Monsieur Pascal BIOULAC

Monsieur le président, si vous le permettez, on ne remet pas en cause, on vous l'a dit et je pense qu'on ne peut pas le dire plus clairement, on ne remet pas en cause les travaux qui ont été présentés ce matin et passons au dossier suivant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Chers collègues. Afin d'éviter toute ambiguïté, je veux dire les choses très clairement. Nous ne sommes pas dans un jeu de rôle, il n'y a pas d'un côté les tenants de la transparence et de l'autre les suppôts de l'opacité. La transparence est une valeur essentielle de notre vie démocratique et j'y suis autant attaché que n'importe quel membre de notre assemblée. Le vœu rassembleur initié par les élus de la majorité lors de notre précédente séance livre d'ailleurs une feuille de route précise et particulièrement exigeante. Je me réjouis sincèrement qu'il ait été voté à l'unanimité, car j'ai toujours la volonté de travailler de façon constructive avec chacun d'entre vous. Quand il s'agit de l'essentiel, c'est-à-dire le principe de notre engagement au service de l'intérêt général, nous devons être capables de dépasser certaines références partisans. C'est bien dans cet état d'esprit que j'ai proposé une démarche ouverte associée à la réalisation et au partage de l'étude interne que j'ai commandée à nos services. De même, en sollicitant la chambre régionale des comptes, je me suis adressé à l'acteur le plus légitime, le plus incontestable sur le sujet considéré. Le seul d'ailleurs à disposer de tous les moyens d'expertise. Madame la présidente de la chambre régionale des comptes m'a répondu qu'elle prenait note de notre étude interne et elle m'informait que la programmation des travaux de la CRC, concernant un contrôle du conseil départemental, sera examinée suite à notre demande. Elle s'est, par ailleurs, entretenue avec notre directeur général des services. Des actes sont posés, inédits et concrets. La volonté politique est là, alors misons sur la bonne foi dont je ne doute pas qu'elle caractérise l'état d'esprit de tous les élus ici présents. Je souhaite que le feuilleton de la controverse ou des supputations laisse place à l'action positive. Ensemble, travaillons à l'établissement d'un climat démocratique sain et propice à notre investissement collectif. Nous avons beaucoup à faire et ce n'est pas en entretenant la suspicion ou les procès d'intention que nous avancerons. L'exigence est naturelle pour chacun d'entre nous, l'obstination est suspecte. Nos concitoyens nous attendent sur le combat environnemental, la santé publique, le soutien aux plus fragiles. Je propose un cap, un projet et des réponses opérationnelles. Nul ne m'en détournera. Tout ceci peut être, et je le dis, doit être collectif avec des hommes et des femmes de bonne volonté. Je souhaite, dans le respect sincère de toutes celles et tous ceux qui siègent au sein de notre assemblée, contribuer au progrès de notre collectivité et au développement du Loir-et-Cher. Il n'y a que cela qui me motive, loin de tout esprit de polémique. J'espère pouvoir compter sur votre responsabilité et je vous en remercie.

Nous allons passer au point n° 2 de l'ordre du jour sur la présentation du vœu. Auparavant, il faut voter la présentation du rapport d'analyse. Vous n'êtes pas obligés de voter pour ou contre, c'est simplement pour la présentation qui a été effective. On fait un vote « dont acte », comme pour les OB. Est-ce que certains considèrent que le débat n'a pas eu lieu et qu'il n'y a pas eu de présentation ? Il faut donc un vote. Qui s'oppose ?

M. Pascal BIOULAC

J'ai dit que notre groupe ne prendrait pas part à un vote s'il y avait des prises de décision. On peut prendre acte du débat, on était là donc on ne peut pas dire qu'on n'a pas eu le débat, mais on ne veut pas prendre part à un vote qui déclencherait des décisions suite à la présentation. Ce n'était pas très clair donc c'est pour cela que je l'ai reprécisé dans mon discours. Mais on a eu le débat puisqu'on est là donc si on ne votait pas et dire qu'on a eu le débat, on serait neuneu. On n'est pas neuneu non plus, on a bien entendu ce qui a été dit, mais pas de valider des décisions qui pourraient être prises à l'issue de ce rapport qui demande un débat et des orientations à discuter ensemble entre élus.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'entends bien, mais on ne vous demande pas de voter sur les décisions, c'est un vote pour prendre acte. Soit vous prenez acte, soit vous ne prenez pas acte.

M. Pascal BIOULAC

C'est ce que j'ai dit, Monsieur le président, on votera le dont acte.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Donc vous êtes d'accord.

Il est donné acte du rapport d'analyse et de préconisations sur le fonctionnement interne de la collectivité.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On avance. Je vous remercie. On va donc passer au point n° 2 de l'ordre du jour qui était la présentation du vœu annoncé par Stéphane Baudu la dernière fois.

2.- Vœu pour la mise en place d'un audit et d'une mission d'information

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ce vœu est-il toujours d'actualité ? Vous avez eu la présentation le 23 novembre dernier à tous les présidents de la réunion de groupes, des réponses précises à vos différentes questions. On a eu un vote unanime de toute l'assemblée le 8 novembre dernier fixant la feuille de route de nos travaux et enfin la sollicitation de la chambre régionale des comptes. Maintenez-vous donc ou ne maintenez-vous pas ce vœu ?

Monsieur Stéphane BAUDU

La dernière fois, c'est Pascal qui l'avait présenté, mais je peux me faire le porte-parole de l'ensemble des trois groupes d'opposition en intégrant Benjamin et Hanan. Et considérant que oui, nous maintenons la présentation de ce vœu et le vote de ce vœu que nous souhaitons à bulletin secret.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Première chose, je vais vous demander de représenter ce vœu conformément à notre règlement intérieur donc une lecture de ce vœu. Ensuite, on parlera des modalités de vote.

Monsieur Stéphane BAUDU

Très bien. Je reprécise que j'interviens au nom des 14 élus d'opposition présents ou représentés ce matin.

« Nous avons appris avec regret l'implication de notre ancien président, Nicolas Perruchot, dans l'affaire des Pandora Papers. Cette dernière se rajoute aux précédentes révélations médiatiques de l'été dernier et pour lesquelles une enquête préliminaire de la justice est en cours. Alors même que nous entamons une nouvelle mandature qui va collectivement nous amener à prendre des décisions pour le Loir-et-Cher jusqu'en 2027, et après avoir unanimement déploré la faible participation lors du dernier scrutin départemental, nous avons besoin d'être clairs vis-à-vis de nos concitoyens, nous leur devons la transparence. Nous avons besoin de pouvoir apporter la preuve à l'ensemble de nos concitoyens que pas un seul euro qui a été confié à la gestion de notre assemblée n'a servi l'intérêt personnel d'un élu. Aussi, nous demandons à nouveau solennellement l'ouverture d'un audit indépendant sur la gestion du département de Loir-et-Cher lors de la dernière mandature ainsi que sur ses satellites. Cet audit devra s'intéresser particulièrement aux dossiers pour lesquels l'implication directe et personnelle de Nicolas Perruchot est connue, notamment le développement de Job41 par le service informatique et son déploiement dans 50 départements, les conditions d'achat de plusieurs milliers de plaques de plexiglas auprès de la société Stal, de même l'achat par le département auprès de Groupama d'un bâtiment situé avenue de Vendôme à Blois et les conditions d'ouverture de l'agence d'attractivité, les conditions d'attribution et de réalisation du marché de la fibre en Loir-et-Cher. Nous serons vigilants aux contours et à la nature de cet audit. Cet audit devra être accompagné de la création d'une mission d'information conformément à l'article 17 du règlement constitué paritairement entre la majorité et les oppositions. Cette commission aura pour mission de sélectionner le prestataire choisi pour l'audit, de préciser le contour des investigations nécessaires dans le cadre défini par ce vœu, d'assurer un suivi et un rendu de travail de l'audit, de proposer un mode de publicité des conclusions de l'audit. Nous formulons cette demande dans le seul but de protéger notre institution départementale et de lever tous les doutes sur la gestion souvent solitaire de la mandature précédente et de la précédente présidence. Cet exercice de vérité est indispensable. Il en va de l'honneur et de la morale de toute l'assemblée, il en va du lien de confiance entre les loir-et-chériens et ceux qui les représentent. ».

Monsieur Philippe Gouet, PRÉSIDENT

Prises de parole ? Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Oui Monsieur le président, deux points.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Excuse-moi, Benjamin avait levé la main avant.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Peut-être que Catherine pourra intégrer des éléments de réponse dans son propos. La présentation du vœu, vous l'avez compris, elle ne vous surprend pas, c'est un vœu global sur notre démarche et sur les raisons qui nous ont amenés à la défendre. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un certain nombre de questions, notamment, par exemple, sur ce que j'ai appelé une commission ou une mission d'information sur laquelle on souhaiterait avoir des réponses avant de pouvoir voter globalement et sur d'autres mesures qui pourraient permettre d'aller plus loin dans la transparence. On reste un peu sur notre faim. Je donne un exemple très concret : est-ce que par exemple sur la question des régies d'avances du département, aujourd'hui on peut avoir une communication à l'occasion du vote du budget des différentes régies d'avances qu'a le département qui symbolisent aussi parfois certains fantasmes ? Alors même que leur communication justement permettrait de balayer tous ces éléments.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Aucun problème sur cette demande.

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, deux points, l'un sur notre position par rapport à ce vœu et le vote que nous exercerons et le deuxième point sur les modalités du vote. Sur la question du vœu, Monsieur le président, mes chers collègues, lors de la commission permanente du 8 novembre dernier, nous avons ensemble et à l'unanimité fixé une méthode et une feuille de route concernant la réalisation d'une étude interne et la sollicitation de la chambre régionale des comptes afin de nous permettre de faire un bilan et dégager des perspectives pour cette mandature et ainsi garantir le respect, l'éthique et la transparence des actions menées par le conseil départemental. Le rapport qui nous a été rendu aujourd'hui montre clairement que le travail de contrôle effectué par nos services, tout au long du précédent mandat, illustre parfaitement la rigueur comptable et financière de la gestion du département dans l'ensemble de ses actions. La demande d'audit externe réitérée est aujourd'hui dénuée de fondement en raison de notre vote unanime du 8 novembre et de la saisine de la chambre régionale des comptes. Je rappelle à nos collègues que la chambre régionale des comptes est l'organe externe et indépendant le plus incontestable. Outre le coût exorbitant et les délais d'un audit privé, cet acharnement à vouloir troubler ce qui est transparent n'est pas utile. La majorité est au travail, elle fait confiance aux services du département, elle fait également confiance à la chambre régionale des comptes. Pour les raisons que je viens d'exposer, Monsieur le président, le groupe UPLC et Indépendants ne votera pas le vœu qui nous est présenté aujourd'hui. Le deuxième point sur les modalités du vote, je dépose entre vos mains, monsieur le président, une demande de vote à scrutin public pour ce vœu.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Nous allons donc procéder au vote, mais le vote à bulletin secret ne sera pas retenu puisqu'en cas de demande d'un vote de scrutin public, celui-ci est de droit. Les modalités de ce vote sont du ressort du président. Je vais donc choisir un vote par appel nominal de scrutin public. Je vais donc vous appeler.

Madame Marie-Hélène MILLET

Excusez-moi Monsieur le président, je sais que c'est dans le règlement intérieur, mais je pense que ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dans toutes les collectivités, vous avez ces modalités, elles sont copiées dans tous les départements. Je suis désolé.

Madame Marie-Hélène MILLET

Je me demande tout de même si le règlement intérieur tiendrait devant le tribunal administratif.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sans aucun problème. Relisez bien les articles 8, 9, 10, 11 et 12 et vous aurez la réponse ma chère collègue.

En scrutin nominal, je vais donc faire un appel nominal, trois possibilités : pour, abstention, contre. Nous allons donc démarrer pour le vœu, on est bien sur le vœu déposé par l'opposition. C'est clair pour tout le monde ? Très bien.

Appel du scrutin public nominal. Maryse Persillard.

Madame Maryse PERSILLARD

Je vote contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Guillaume Peltier.

Monsieur Guillaume PELTIER

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Hanan El Adraoui.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Je vote pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Yves Lecuir.

Monsieur Yves LECUIR

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Marie-Pierre Beau.

Madame Marie-Pierre BEAU

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Virginie Verneret.

Madame Virginie VERNERET

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Je vote pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Agnès Thibault.

Madame Agnès THIBAULT

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Jacques Paoletti.

Monsieur Jacques PAOLETTI

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Élodie Péan.

Monsieur Jacques PAOLETTI

Également.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bruno Harnois.

Monsieur Bruno HARNOIS

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Philippe Mercier.

Monsieur Philippe MERCIER

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Michel Fromet.

Monsieur Michel FROMET

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Geneviève Repinçay.

Madame Geneviève REPINÇAY

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Christophe Thorin.

Monsieur Christophe THORIN

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Angélique Dubé.

Madame Angélique DUBÉ

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tania André.

Madame Tania ANDRÉ

Je vote contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pascal Huguet.

Monsieur Pascal HUGUET

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Florence Doucet.

Madame Florence DOUCET

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Michel Contour.

Monsieur Michel CONTOUR

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Lionella Gallard.

Madame Lionella GALLARD

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Stéphane Baudu.

Monsieur Stéphane BAUDU

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Marie-Hélène Millet.

Madame Marie-Hélène MILLET

Pour.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Monique Gibotteau.

Madame Monique GIBOTTEAU

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Philippe Sartori.

Monsieur Philippe SARTORI

Contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Je vote contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bernard Pillefer.

Monsieur Bernard PILLEFER

Je vote contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Et moi-même, je vote contre. Le vœu est rejeté.

14 conseillers sont pour : Hanan El Adraoui, Benjamin Vételé, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet.

16 conseillers sont contre : Maryse Persillard, Guillaume Peltier, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Virginie Verneret, Bruno Harnois, Claire Foucher-Maupetit, Philippe Mercier, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Monique Gibotteau, Philippe Sartori, Catherine Lhéritier, Bernard Pillefer, Philippe Gouet.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour de la session.

Monsieur Michel FROMET

Monsieur le président, ce refus opposé à notre demande d'audit ressemble à une sorte de « circulez, il n'y a rien à voir ». Nous vous proposons que toute la transparence soit faite sur quelques dossiers bien précis, gérés par votre prédécesseur. Vous nous avez opposé à l'inverse l'opacité la plus totale. Ce n'est pas ainsi qu'on apaise le climat. En mettant un couvercle bien étanche sur la marmite, vous alimentez bien au contraire toutes les spéculations et rumeurs déjà largement répandues dans l'opinion publique sur la gestion par Nicolas Perruchot des dossiers sensibles que je ne rappelle pas, ils ont été cités tout à l'heure. Nous ne comprenons vraiment pas, Monsieur le président, votre décision. Simple conseiller départemental sous la précédente mandature, vous n'étiez en rien mêlé à ces dossiers. Vous n'aviez donc rien à redouter des conclusions d'un audit et on vous aurait félicité de l'avoir courageusement accepté.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Effectivement, je n'ai rien à redouter d'un audit. Je pense que vous avez l'air de mettre en doute les compétences de la chambre régionale des comptes. Cela me semble assez curieux, c'est quand même la juridiction la plus efficace.

Monsieur Michel FROMET

Mais elle interviendra peut-être dans deux ou trois ans.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Non, elle m'a répondu qu'elle interviendrait très prochainement. Michel, je suis désolé de t'interrompre, la chambre régionale des comptes va nous saisir rapidement et les études vont être faites, il n'y a aucun problème. Deuxième observation, je pense qu'il faut qu'on avance, donc si vous vous mettez toujours dans cette position de refus systématique d'avancer et de tourner toujours autour de cette demande d'un audit interne, on va pénaliser et paralyser nos futurs débats. Ensuite, je tiens à préciser que l'investissement d'un audit externe est de l'ordre de 150 000 à 200 000 euros, et je préfère consacrer ces sommes à la santé ou à l'investissement de matériels pour nos jeunes, nos collégiens par exemple.

Monsieur Guillaume PELTIER

Je voudrais simplement, cher président, chers collègues, remercier à nouveau la remarquable conscience professionnelle de nos services départementaux, vous dire qu'à travers leur admirable implication, autour de Xavier et de tous les agents, nous pouvons désormais travailler en confiance et tenir le cap fixé par une majorité de loir-et-chériens et je me réjouis que le département de Loir-et-Cher devienne, en cet instant, grâce à notre majorité, grâce à l'action de notre président, monsieur Philippe Gouet, un des départements les plus remarquables en termes de probité et de transparence. Je répète les préconisations et les décisions que notre majorité a présentées : premièrement, un audit interne en termes budgétaires qui a été réalisé, deuxièmement un audit externe auprès de la chambre régionale des comptes, audit gratuit, audit réalisé par l'entité la plus légitime, la plus compétente et la plus respectable de notre République. Troisièmement, une stratégie responsable, durable et locale pour tous nos achats désormais à compter de 2022 ainsi qu'un règlement pour la commission d'appel d'offres. Une charte républicaine enfin pour défendre la laïcité et lutter contre le séparatisme et le communautarisme des associations et rappeler avec force et vigueur la force de la loi sur la foi. La déclaration d'intérêts pour tous les élus : les trente élus de l'assemblée départementale devront désormais remplir cette déclaration au nom de la transparence et de la probité absolue. C'est déjà mon cas en tant que parlementaire et je réponds à la question qui a été soulevée tout à l'heure par un membre de l'opposition sur la publicité. Je rappelle que ces déclarations d'intérêts comme de patrimoine sont publiques et consultables par tous les citoyens, ou sur Internet ou en préfecture. Nous n'avons donc rien à cacher. Enfin, l'importance, présentée par Xavier Patier, de tout ce qui est lié à la sécurité publique, à la sécurité privée, à la sécurité des données personnelles et à la dématérialisation de l'ensemble de nos procédures. Tout cela pour dire que cette présentation des six grandes décisions de transparence et de probité pour le département de Loir-et-Cher doit susciter, en cet instant, notre fierté et elles permettront de rétablir durablement la confiance.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, nous allons maintenant passer au point suivant qui est un complément au débat d'orientation budgétaire.

3.- Complément au débat d'orientation budgétaire

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous avons quatre questions posées par le groupe d'opposition sur une politique structurée et lisible pour l'environnement, avec une proposition de doublement de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), une création d'un schéma départemental complémentaire à la prime Rénov'Bleu, la création d'un schéma global d'aménagement public.

Premier point sur la DDAD, on vous l'a déjà confirmé, l'ensemble du budget consacré à la DDAD n'est pas utilisé complètement. Je veux bien qu'on aille vers un doublement, mais si c'est pour un doublement qui ne sert à rien, je n'en vois pas l'intérêt. Deuxièmement, vous savez tous que nous avons créé une nouvelle dotation, la dotation de mobilité alternative pour les mobilités douces et qui est parfaitement complémentaire à cette DDAD. Y-a-t-il une intervention ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Au sujet de la DDAD, je déposerai moi-même un dossier avant le 15 décembre pour la collectivité que je gère à la mairie de Lamotte-Beuvron et vous verrez que le doublement ne sera pas nécessaire simplement pour ma simple demande, mais aujourd'hui on a une dotation qu'on n'utilise pas parce qu'elle est limitée dans les actes que l'on peut mettre. On peut faire des déplacements doux et vous avez rappelé la création de la nouvelle dotation, mais par exemple, pour une problématique légale qui va être faite à toutes les collectivités de France en lien avec tous les particuliers notamment la gestion des biodéchets et qui concernera plus largement notre problématique à nous, à savoir les collèges ou les EHPAD, on n'a pas d'accompagnement. Je vous déposerai d'ailleurs un dossier à la date limite de dépôt qui est le 15 décembre, je crois, de la DDAD, un dossier qui est tout à fait dans le ton du développement durable et dans l'engagement que vous avez pris en début de mandat de lutter notamment contre le réchauffement climatique et la captation des gaz à effet de serre. Vous vous

apercevrez qu'en étant pile dans la DDAD, on n'y a pas droit. Je demande au nom de mon groupe, puisque c'est mon groupe qui avait déposé cela, que cette DDAD soit réévaluée et que la procédure d'attribution soit faite sur un regroupement des compétences des techniciens que je sais et que je redis une nouvelle fois très bonnes et de qualité et des élus concernés par ces sujets. Je veux bien faire partie de cette commission s'il y avait une réévaluation et une modification des conditions d'attribution ou des projets qui peuvent être touchés par la DDAD avec notamment sur le programme ambitieux que vous avez évoqué tout à l'heure, l'utilisation de la DDAD dans des projets respectueux de l'environnement et qui vont pleinement et parfaitement dans ce sens de la directive de l'ONU pour capter les gaz à effet de serre. Aujourd'hui on a une DDAD, vous l'avez rappelé tout à l'heure, qui est inscrite dans notre budget, qui n'est pas efficace puisque, Bernard Pillefer l'a rappelé, on n'atteint pas les plafonds, mais on peut avoir des projets qui viennent dedans. Je me suis moi-même autocensuré de déposer un dossier l'année dernière parce que je savais que cela ne rentrait pas dans la DDAD. Ce que je propose comme programme est un programme qui pourra aller pile dans le cœur de ce qu'on pourrait faire dans la DDAD et aujourd'hui qui n'est pas éligible. C'est dommage puisque le département de Loir-et-Cher pourrait être un département pilote compte tenu du vœu que vous avez fait en début de mandat.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Donc ta réflexion n'est pas sur le montant de la DDAD, mais sur les critères ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Sur les critères et le montant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

D'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci Monsieur le président. Je pense qu'il faut reprendre les choses dans l'ordre dans cette opération parce que c'est d'abord la définition des critères. Je pense que si on veut le faire évoluer, notre règlement, il faut d'abord discuter de nouvelles dispositions qui pourraient potentiellement être éligibles. Je ne porte pas de jugement en l'état, je ne connais pas la teneur de ta demande, mais simplement je rappelle l'ordonnancement que peuvent prendre les choses. Il faut, dans un premier temps, proposer une évolution du règlement qui sera étudié via le président et les dispositifs qu'il souhaitera apporter et ensuite il sera temps de regarder le volume budgétaire que cela pourrait nécessiter. Travaillons dans l'ordre.

Monsieur Pascal BIOULAC

Parfaitement d'accord avec toi, Bernard. Il faut travailler d'abord sur la méthode et définir le montant, mais si on n'en parle pas clairement en disant : il faut redéfinir la méthode et revoir les montants, pour avoir un programme ambitieux dans les années à venir, on ne sera pas bon. Je vous préviens, Monsieur le président, je déposerai auprès de vos services un dossier qui, vous le verrez, sera complètement dans ce que vous avez émis comme souhait en début de mandat, qui est pleinement dans le développement durable et qui n'est pas recevable aujourd'hui alors que c'est pile dans l'objectif que vous nous avez fixé en début de mandat. Je pense que, compte tenu du problème que je soulèverai, vous verrez qu'il y a d'autres collectivités qui vont s'y engouffrer parce qu'on en a vraiment besoin.

Monsieur Bernard PILLEFER

Si je puis me permettre président, cher collègue, avant de déposer un dossier qui n'est pas éligible au vu des critères actuels, je redis qu'il faut d'abord travailler sur les critères d'éligibilité pour ensuite éventuellement être en mesure de déposer un dossier. Respectons l'ordre de l'ordonnancement des choses. Tu viens de le dire toi-même, tu sais pertinemment qu'en l'état actuel du règlement, ta demande n'est pas éligible donc il faut être méthodique, tu as utilisé le terme aussi, d'abord faire éventuellement évoluer le règlement pour ensuite être en mesure de déposer un dossier de demande de subvention. Sinon, c'est contradictoire.

M. Xavier PATIER

Juste un mot de nature technique. Vous avez créé la DDAD parce que la taxe d'aménagement est une taxe affectée à des dépenses listées par un décret, contrôlée par la DREAL. Ce sont des dépenses de reconstitution des surfaces qui sont altérées par l'artificialisation. C'est donc une taxe sur les permis de construire qui finance des subventions en aménagement durable, mais pas n'importe lesquelles. Les critères, on les a tous pris, c'est-à-dire qu'on a fait une DDAD destinée à ratisser le plus large possible. Il faut savoir qu'à ce jour, on ne consomme pas toute la taxe d'aménagement avec la DDAD, donc on est sous la menace que l'État, tôt ou tard, fasse main basse sur cette taxe, sur les ressources de cette taxe au motif qu'elles ne sont pas employées. Si on décide d'élargir les critères, d'assouplir les critères et d'augmenter les montants, il faudra donc créer autre chose que la DDAD parce que notre objectif était aussi d'utiliser une taxe affectée donc il faudra probablement faire une DDAD et une DDAD+, mais le véritable travail est un travail qui relève plutôt du Parlement et de la loi et également des personnes qui peuvent intervenir auprès de ceux qui élaborent le règlement via la DREAL et le ministère de l'environnement pour assouplir les critères. C'est-à-dire que par exemple, quand on finance un mode doux avec la DDAD, on nous fait observer que ce n'est pas exactement fait pour cela. Donc il y a un vrai danger.

Madame Lionella GALLARD

Pardon de compléter, la DDAD, avant qu'on mette en place la dotation de mobilité alternative, permettait de faire de la voie douce. Donc il y avait effectivement, par rapport notamment aux communes, un intérêt certain de solliciter de la DDAD parce qu'il y avait aussi cette problématique de mobilité douce qui est très partagée par un certain nombre de communes. On a sorti la mobilité douce de la DDAD. Aujourd'hui, on se dit que ce n'est pas consommé, mais c'est consommé aussi à travers l'autre dotation qui est la dotation de mobilité alternative, qui n'est pas encore très connue, Bernard, par les communes, je le dis tout de suite.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Un flyer est réalisé, il va être envoyé à tous les maires. Ce flyer est assez précis. Il sera très précis sur les dispositions de cette nouvelle dotation. Il faut quand même qu'on avance. C'est une nouvelle dotation, il faut la mettre en place. L'information est faite aux maires, de ce côté-là il n'y a pas de doute. Une intervention de Michel Fromet, et ensuite pour conclure sur ce sujet, une intervention de Pascal Huguet.

Monsieur Michel FROMET

Monsieur le président. Puisqu'on évoque aujourd'hui les perspectives du prochain budget, j'ai fait une proposition qui consiste à encourager la rénovation des logements passoires dans le département. Dans nos communes, dans nos villes, on connaît une multitude de logements qui sont véritablement des passoires thermiques. Il y a une décision gouvernementale qui a été prise, d'inciter les gens à faire réaliser ces travaux avec des aides financières relativement importantes prévues par le gouvernement. Cela a le double avantage que cela donne du travail aux entreprises, évidemment il faut que les entreprises soient agréées pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique et c'est tout bénéfique aussi pour le climat. Je propose que, pour une aide particulière, celle qui est destinée aux ménages à plus faibles revenus, c'est 21 000 € par an de revenus, cela s'appelle la Prim'bleue, on pourrait accompagner cette Prim'bleue d'un complément départemental pour donner un peu plus une touche sociale et environnementale à notre budget. Je propose par exemple qu'on décide d'accorder une prime supplémentaire à l'aide gouvernementale de 500 € pour permettre à ces gens d'entreprendre plus rapidement les travaux d'amélioration énergétique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel pour cette intervention. Je rappelle ici que la PrimeRenov'Bleue est une prime d'État et les publics dont tu parles, qui ont des revenus très faibles, bénéficient de logements sociaux et que l'on voit enfin, parce qu'on l'a voté aujourd'hui, un très fort investissement des bailleurs sociaux sur la rénovation des bâtiments qui posent problème.

Monsieur Michel FROMET

Je parle des propriétaires qui ont des logements passoires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cela ne rentre pas dans les critères de la DDAD, en tout cas.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Monsieur le président. Pour ce qui est des particuliers, il y a quand même d'autres aides dans d'autres organismes qui peuvent aussi permettre aux habitants d'améliorer la qualité thermique de leurs habitats. Nous, on est plutôt sur l'aspect public, sur les bâtiments publics, les communes principalement. En termes de DDAD, nous sommes bloqués quand même depuis deux ans sur seulement une soixantaine de dossiers. On peut penser que par rapport à cela, on manque un peu d'ambition et le carcan de la taxe d'aménagement nous bloque aussi dans la technique pour développer cette DDAD. Ce qu'on vous propose, ce qu'on vous proposera en tout cas, c'est qu'à l'avenir on puisse remettre cette DDAD dans le budget général pour justement se défaire du carcan de la taxe d'aménagement. On aura peut-être, de cette manière, les moyens d'élargir notre DDAD notamment vers les énergies renouvelables pour tout ce qui concerne évidemment les bâtiments publics et après, on peut aussi mettre dans cette catégorie tous nos projets alimentaires, notamment nos projets alimentaires de production puisqu'il faut qu'on sorte simplement de nos arbres à replanter pour cette DDAD, même si ma définition d'arbres à replanter est un peu courte, je l'admets volontiers. Voilà ce qu'on peut vous proposer par rapport à l'évolution de la DDAD pour le budget prochain.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Florence voulait prendre la parole.

Madame Florence DOUCET

Oui, je voulais intervenir très rapidement pour répondre à Michel Fromet sur cette prime Rénov'bleue. Déjà pour te dire Michel que, comme toi, je suis particulièrement soucieuse de la précarisation énergétique. C'est vrai que depuis mi-septembre, j'ai l'honneur de présider un office HLM, le bailleur social Terres de Loire Habitat. C'est un sujet qui est récurrent dans nos conseils d'administration. D'ailleurs, Stéphane peut en témoigner puisqu'il siège à Terres de Loire, c'est une préoccupation majeure. Cela se fait dans le temps parce que vous vous doutez bien qu'entre les créations de logements et les rénovations, cela se lisse dans le temps. Donc malheureusement cela ne va pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait, mais il faut tenir les budgets et il était évident que tous les efforts qui pourront contribuer à faire en sorte qu'on évite les passoires thermiques, je parle bien des logements sociaux, il est évident que c'est quelque chose qu'il faut soutenir. Concernant la prime Rénov'bleue, elle s'adresse naturellement aux propriétaires donc les foyers les plus modestes. Je voulais simplement vous rappeler que le département aide déjà les ménages les plus modestes dans le cadre de notre fonds de solidarité logement. Ce n'est pas nécessairement un dispositif qui est particulièrement connu. Pour autant, c'est un dispositif qui aide à l'accès ou au maintien dans le logement par la prise en charge de factures d'énergie. D'ailleurs, notre prochain comité directeur aura lieu la semaine prochaine, on a des indicateurs même si tout n'est pas encore fixé pour le moment, on ne sent pas l'impact de la flambée de l'énergie, que ce soit l'électricité ou le gaz, mais nous aurons de toute façon cet effet ciseau qui immanquablement va nous rattraper rapidement. Vraiment, ce fonds solidarité logement est bel et bien là pour aider les plus modestes, pas uniquement sur leur facture énergétique, mais aussi pour la bonne appropriation des obligations qui sont liées au logement. Concernant ta demande, Michel, par extension, c'est vrai que dans le cadre du plan de relance, le principe d'une aide complémentaire à la PrimeRénov a été adopté afin de favoriser l'acquisition d'équipements à faible consommation d'énergie et de petits travaux d'isolation notamment. Le principe serait de contribuer à réduire les factures d'énergie pour que les personnes soient en mesure de les assumer avec ces fameuses passoires thermiques que tu évoquais, donc pour leur permettre d'accroître leur autonomie et leur confort de vie. C'est un vrai sujet, sache-le, Michel, on ne le minimise pas. Je regrette un peu qu'on ait raccroché cette question à l'environnement. J'ai parfois une vision un peu déformée donc je la vois sur le champ de l'insertion habitat naturellement, mais cette question de la paupérisation d'une certaine partie de la population nous interpelle, nous préoccupe et donc sachez qu'on a cette PrimeRénov ,

elle a été adoptée, il y a des modalités de mise en œuvre qui font qu'on en reparlera.

Madame Monique GIBOTTEAU

Par rapport au FSL, on devrait obliger les bailleurs sociaux à isoler leurs appartements, les maisons parce que finalement, c'est le département qui paye les factures. Je trouve qu'il faudrait qu'un contrat se fasse vraiment entre nous. On n'a pas à payer des factures complètement folles quand il n'y a pas d'isolation.

Madame Florence DOUCET

Effectivement oui, Monique. Je vais vous rassurer, les bailleurs sociaux siègent au fonds solidarité logement, ce qui vaut parfois des débats. Cela se passe gentiment toujours, mais on ne s'adresse pas uniquement à des locataires des bailleurs sociaux. C'est d'ailleurs ce public qui est hors logement social qui est le plus délicat parce qu'on a laissé s'enkyster des situations. Encore une fois, un habitat digne, c'est le préalable nécessaire, c'est le premier élément de l'insertion, mais le bailleur social, il a aussi cette vocation d'accompagner des populations locataires et c'est le bailleur social qui va nous alerter et nous mettre en alerte concernant les problématiques d'impayés. Un propriétaire privé, si son locataire paie le loyer, mais ne paie pas les factures énergétiques, ceux-là peuvent échapper aux écrans radars et on les voit arriver quand il est déjà presque trop tard. La situation est devenue plus que précaire. Avec cet autre aspect, ce sont les joies de la libéralisation, permettez-moi, du nomadisme des fournisseurs d'énergie, le serpent qui se mord la queue. On ne peut plus payer chez Engie... On peut faire de la pub ? Aujourd'hui, on note cela. Certes, il y a des obligations qui doivent se faire, Monique j'entends ton propos sur les bailleurs sociaux, ils ont un rôle indéniable à jouer. Je n'ai plus la date en tête, mais on ne devrait plus pouvoir louer des logements passoires thermiques. Cette loi au moins va nous assurer, dans un avenir proche en France, qu'on ne puisse plus loger des gens dans des conditions indignes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Encore une intervention, très rapidement.

Monsieur Stéphane BAUDU

Tout simplement, je voudrais saisir au bond la proposition de Pascal Huguet et de Bernard Pillefer sur le fait de pouvoir faire évoluer cette DDAD. Je pense qu'on a à sortir du carcan réglementaire et financier qu'a rappelé si justement Xavier. Je pense qu'on a là une vraie opportunité, la demande de Pascal est légitime. Je pense qu'on a besoin de faire un certain nombre de choses. Dans le cadre du DOB, j'avais insisté sur le fait de verdir encore un peu plus nos actions de cohérence globale. On fait énormément de choses et encore ce matin Claire l'a rappelé pour les collègues. Je pense qu'on peut faire un peu plus, un peu mieux, être un peu plus auprès des préoccupations des collectivités et si on peut travailler là-dessus, si Philippe tu peux faire tiennes également les propositions de Bernard, Pascal et tous ceux qui l'ont relayé, je pense que ce serait une bonne chose et je suis à votre disposition pour travailler sur une évolution réglementaire de ce dispositif.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Aucun problème pour faire évoluer ce dispositif. Je vous propose de passer au point que vous aviez soulevé sur la politique de sécurité. Virginie.

Madame Virginie VERNERET

Je voudrais ajouter quelque chose à propos du schéma global d'aménagement durable parce qu'on ne va peut-être pas en parler. Je souhaiterais partager avec vous rapidement dans l'actualité prochaine concernant l'agenda 2030 qu'un nouveau séminaire des élus est déjà prévu mi-2022 afin de travailler sur le sujet. Nous avons alors pensé qu'il serait intéressant de faire appel à un groupe de travail mixte, représentant l'assemblée départementale afin de préparer le séminaire. Quand je dis mixte, ce n'est pas qu'hommes-femmes, c'est tout le monde ici, chers collègues. Hommes et femmes aussi bien sûr. Cela pouvait être mal interprété donc je l'ai précisé.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette précision Virginie, mais nous n'avons aucun doute.

Politique sécurité civile

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous passons au point sur la politique de sécurité civile, avec une demande d'augmentation de la dotation du SDIS de 10 %. Je rappelle quand même que nous avons décidé de vous proposer la mise sur la table de 5 millions d'euros pour l'investissement matériel de notre SDIS. C'est un fait historique, car jamais le département de Loir-et-Cher n'a engagé un tel montant en faveur du SDIS sur l'investissement. Et nous maintenons le fonctionnement à 1,1% d'évolution chaque année. Y-a-t-il une prise de parole sur le sujet ? Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Cette demande émanait de notre groupe tout simplement pour tenir compte de la mise en place du SDACR, et ce n'est pas le président Sartori qui me contredira, en 2015 qui a été prorogé jusqu'en 2022 et on aura bien du mal à le mettre en place. Je note effectivement, dans les rapports que nous avons reçus, que nous sommes passés de 0,7, on est revenus à 1,1 % se rapprochant de l'accord de Cahors et j'ai bien noté la subvention exceptionnelle d'investissement qui est colossale, je suis d'accord avec vous. Je suis un peu surpris, et cela n'a rien à voir avec la gestion du président actuel du SDIS, concernant la construction de la caserne de Neung-sur-Beuvron. J'ai appris des propos par la presse encore ce matin. Je me suis battu comme un beau diable pendant trois ans pour avoir les fonds pour construire cette caserne et on m'a renvoyé à la DSR et à la DETR pour les communes concernées. Aujourd'hui, j'apprends avec bonheur qu'elle va être prise en charge en totalité par le SDIS et le conseil départemental. C'est un vrai système de fonctionnement et on ne peut pas, en tout cas de mon point de vue en tant que conseiller départemental et je ne me permettrais pas de parler en tant qu'ancien président de SDIS, continuer à avoir des SDACR ambitieux. Celui de 2015 n'est pas terminé. Je rappelle qu'on n'a toujours pas acheté la grande échelle qui nous est fait obligation dans le SDACR 2015, et j'en sais quelque chose.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est prévu dans les investissements.

Monsieur Pascal BIOULAC

Donc cela veut dire qu'on est sur cette dotation exceptionnelle, et c'est important de le rappeler. Je m'en réjouis et je m'en félicite que Philippe Sartori puisse arriver à mettre en place cet achat qui est primordial. Je ne rappellerais pas les risques et les incendies de Notre-Dame. On a Chambord et la centrale, le SDACR et nos obligations d'y être. On devrait avoir une politique de financement des casernes qui soit homogène, uniforme et qu'on ne décide pas à un moment sur une subvention exceptionnelle comme on a pu le faire d'ailleurs aux Trois Provinces. C'est un engagement pris et je me félicite de la réussite du fonctionnement de cette caserne, cher Philippe, mais on ne peut pas agir ponctuellement et le conseil départemental ne peut pas exceptionnellement continuer de donner des subventions. Dieu sait que je sais de quoi je parle, on a une subvention exceptionnelle de 500 000 euros depuis plus de onze ou douze ans, on devrait avoir une politique financière ambitieuse qui permette au SDIS d'avoir son autonomie et de se gérer. Je vous rappelle qu'il y a des investissements importants, des remboursements importants qui vont se terminer en 2023 sur le centre de formation qui est un cheval mort, si vous me permettez l'expression, que le SDIS se traîne depuis des années et qui donneront d'autres capacités d'autofinancement en dégagant de l'épargne qui permettra de donner de l'autonomie au SDIS. Donc augmenter notre budget significativement de 9 % supplémentaires par rapport au 1,1 que l'on accorde. On donnerait de l'autonomie financière en dégagant de l'épargne sur le fonctionnement du SDIS, et ce serait bien plus satisfaisant que d'avoir chaque année à donner des subventions et des dotations exceptionnelles pour pouvoir terminer un SDACR avant qu'un autre commence, qui va être plus ambitieux aussi et on en a bien besoin, on en est tous d'accord ici.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Une demande de prise de parole de Philippe Sartori, président du CASDIS.

Monsieur Philippe SARTORI

Pascal, évidemment j'ai beaucoup de chance parce que j'arrive dans des conditions plutôt favorables. J'ai visité, j'ai commencé par le CFIS aussi, j'ai vu ce que tu as connu avec toutes les complexités que l'on a, les logements des sapeurs-pompiers. Bref je découvre au fur et à mesure et bien sûr il n'y a aucune critique de ma part, ni des présidents de CASDIS qui m'ont précédé, ni des directeurs, ce n'est pas mon genre. Je n'ai jamais eu l'habitude de fustiger les uns et les autres, d'abord cela ne sert à rien. Tu as fait tout ce que tu as pu en ton temps, et je rebondis sur Neung-sur-Beuvron – Montrieux. C'est plutôt facile quand tu arrives avec cinq millions d'euros dans ta poche de pouvoir dépenser. J'avais vu l'usine à gaz qui avait été montée et là encore, aucun reproche de ma part te concernant, aucun, mais c'était absolument immangeable. C'est sûr que c'est plus facile, d'ailleurs Agnès Thibault était présente, cela s'est vite déroulé, la réunion a duré dix minutes. C'est simple évidemment quand tu arrives avec un peu d'argent, c'est quand même plus facile. D'ailleurs, j'ai même demandé, puisqu'on aura aussi dans le SDACR précédent, et tu l'as dit combien il était compliqué de mettre en œuvre tout cela, Villiers et Thoré-la-Rochette qui traînent aussi depuis cinq ans. La décision sera prise, ma main ne tremblera pas à ce moment-là quand il faudra prendre la décision parce que je sais que derrière, il y a des conflits politiques, il y a aussi des conflits entre sapeurs-pompiers, tout ce que tu as connu et on va essayer, en tout cas je vais essayer et je prendrai mes responsabilités. Je suis pris entre l'enclume et le marteau. Évidemment comment veux-tu que je sois contre une augmentation de 10 % ? On ne peut pas l'être, mais d'un autre côté, il y a les finances du département qui nous obligent aussi à être vigilants et on le sait bien. Pour faire simple, aujourd'hui, je regarde un peu tout ce qui se passe au SDIS. Il y a à la fois les investissements et le fonctionnement. Pour vous donner un petit exemple très simple du fonctionnement, on a beaucoup de difficultés aujourd'hui pour la garde postée, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on va avoir des interventions qui ne vont plus se faire dans la journée si on continue comme cela. Cela veut dire que ce n'est plus de l'investissement, c'est du fonctionnement, c'est de l'être humain, c'est-à-dire des sapeurs-pompiers et pas des volontaires, des professionnels. Un professionnel, c'est 50 000 euros. Il en faudrait au moins six à huit pour pouvoir tenir la journée. Tout cela, ce sont vraiment de vrais sujets. On a également le problème des carences ambulancières que l'on vit depuis des années, mon cher Pascal, et on voit combien c'est difficile dans les territoires aujourd'hui. Les ambulances privées ne jouent pas forcément le jeu à un certain moment de la journée et on se retrouve avec une carence ambulancière et on appelle les pompiers pour faire ce que l'on appelle vulgairement « la valise trottoir ». Tout cela, c'est du fonctionnement. Ce n'est pas de l'investissement. Ce que je vous proposerai, d'abord j'en parlerai au conseil d'administration parce qu'il faut quand même que le conseil d'administration soit un peu au courant de ce qui se passe au niveau du fonctionnement parce que je pense que c'est indispensable. Tu l'as dit aussi, en 2023 on va avoir ce CFIS, l'emprunt qui va tomber. Cela nous donnera probablement une capacité financière plus importante et j'ai demandé, quand je suis arrivé, qu'on fasse un peu une analyse critique de l'ensemble des investissements et surtout du fonctionnement du SDIS. Donc avant de s'embarquer à donner 10 %, je vous aurais même demandé 15, cela aurait été encore plus malin, mais à un moment ou un autre, je présenterai à notre président, avec le directeur, ce que je prévois pour le fonctionnement du SDIS. J'ai dû me battre quand même, il faut que vous le sachiez parce que j'aime bien dire la vérité, pour 1,1 %. On y est arrivé. C'est vrai que 10 %, c'est 1,6 million d'euros qui tomberait en plus pour le fonctionnement. Avant de dire que je vais prendre 10 %, je préférerais quand même qu'on étudie correctement le besoin et le moment venu, je reviendrai vers vous d'abord avec le président pour vous proposer quelque chose. Voilà Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe.

Monsieur Philippe Sartori

Pardon, j'ai oublié une petite chose importante. Vous savez qu'en 2022, c'est-à-dire l'année prochaine, on va revoir aussi les participations communales puisque le cabinet Klopfer, qui avait audité le SDIS, tu dois être au courant Pascal, nous avait alertés sur des malfaçons sur la participation communale donc nous allons être obligés de revoir cela. Cela veut dire qu'il y a quand même beaucoup de paramètres

et avant de s'embarquer sur cette proposition que vous faites. Je ne peux pas être contre évidemment, je crois que ce serait bien quand même qu'on fasse quelque chose de plus rationnel que de donner des chiffres comme cela.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Sans remettre en cause ce que tu viens de dire et que je connais un tout petit peu, pour le SDACR, il ne faudra pas trembler, tu as raison et je n'égrènerais pas ici les pressions politiques pour décaler, redécaler, Villiers et Thoré notamment qui est un vrai serpent de mer, donc bon courage. Sur Neung - Montrieux, je suis heureux que la politique politicienne serve enfin le territoire rural. J'espère que ce ne sont pas des arguments de campagne. En tout cas, te connaissant Philippe, je sais que ce ne sera pas un argument de campagne pour les prochaines législatives, mais c'est déjà bien parti pour être utilisé comme cela. C'est dommage que la personne concernée ne soit pas là, mais je redirai le moment voulu que ces effets d'annonce, quand avec les différents directeurs on a fait ces propositions de financement de la caserne de Neung - Montrieux, les propositions avaient été rejetées par le président de l'époque et cher Xavier, les services, en nous demandant d'aller revoir les mairies et les communautés de communes, en donnant du terrain et en jouant avec la DSR et la DETR. C'était un peu mesquin et on s'en rend compte aujourd'hui. C'est vrai que c'est plus facile de se promener avec un chéquier de 5 millions d'euros. Je l'avoue.

Monsieur Philippe SARTORI

Je ne suis candidat à rien. C'est plutôt sain, mais j'aime bien de temps en temps aussi le dire. Je l'entends, j'aime bien aussi le souligner quand même. Je ne suis candidat à rien. Je suis candidat quand même à une chose, c'est la réussite de notre département. Avec vous, et pas contre vous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien.

Politique de la jeunesse

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de passer à la question suivante qui était une question sur la politique de la jeunesse, accompagnement des stages, formation obligatoire des 16/18 ans, aide à l'insertion, droit aux vacances. Je rappelle ici quand même que le service de protection sociale de l'enfance, qui concerne les enfants de 3 à 18 ans, représente un budget qui dépasse les 30 % de notre budget des solidarités. Au-delà, il existe un dispositif d'accompagnement avec le plan d'insertion vers l'emploi, contrat jeune majeur. On ne peut donc pas dire qu'il n'y ait rien de fait. Intervention ? Hanan.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci Monsieur le président. Pour revenir sur ce que vous avez dit, nous n'avons pas dit qu'il n'existait rien. Nous disons seulement que nous pouvons faire mieux. Quelques chiffres : le Loir-et-Cher compte près de 89 000 enfants et jeunes de moins de 25 ans. Au sein de cette population, les jeunes de 18 à 25 ans représentent 19 409 habitants. À savoir que sur cette population, seulement 40 % d'entre eux sont diplômés. La situation d'un jeune et sa capacité à réussir dans la vie d'adulte se construisent dès le plus jeune âge. Pourtant, les inégalités sont de plus en plus masquées et s'amplifient dès la toute petite enfance. Nous ne méconnaissons pas les engagements de notre département en faveur du secteur de l'enfance et de la petite enfance. Ces dernières années des moyens importants ont été déployés et notre collectivité a consenti à prendre sa part lorsqu'elle était sollicitée par certains partenaires. Je pense bien évidemment à l'État dans le cadre du déploiement de sa stratégie pauvreté ou de la mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi. Je pense également, sur notre canton, à la participation même insuffisante de la dynamique portée par la ville de Blois autour de la cité éducative. Dans le domaine de nos compétences obligatoires, je pense notamment à l'ASE, ou encore à la PMI. Je souhaite saluer le travail et l'engagement de tous les professionnels du département. Nous connaissons la difficulté de leur mission et ils doivent savoir que notre gratitude pour leur action est immense. Mais ils doivent également savoir que leurs alertes, leurs doutes et leurs revendications pour obtenir plus de moyens portent dans notre assemblée et que nous voulons en faire le relais aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, les jeunes de notre pays ont le sentiment de ne plus être au cœur des priorités de la

Nation. Leurs difficultés s'accumulent et la crise sanitaire a très largement amplifié la situation. Les jeunes du Loir-et-Cher n'échappent malheureusement pas à ce constat. Je vous invite à lire l'étude de la caisse d'allocations familiales faite en 2019 sur les attentes et les besoins de notre jeunesse dans le Loir-et-Cher. Je poursuis donc, vous m'excuserez si je ne suis pas assez claire. Depuis de nombreuses années, les jeunes de notre pays ont le sentiment de ne plus être au cœur des priorités de la Nation. Qu'ils grandissent dans le canton de Blois 1, Vendôme, à Veuzain ou à Romorantin, la dégradation de la situation des jeunes est inquiétante. Difficultés d'accès aux soins, décrochage scolaire, mal-logement, problèmes de mobilité, précarité, sentiment de déclassement, la liste est longue. Alors que notre département consacre beaucoup d'énergie et de moyens sur l'attractivité, nous souhaitons partager avec vous l'idée que l'attractivité de notre département passe aussi par le fait d'investir massivement dans la richesse de notre territoire de demain, sa jeunesse. Nous proposerons donc, à l'occasion du budget 2022, que nous puissions déclarer pleinement la priorité à la jeunesse. Nous souhaitons que l'ensemble de nos engagements, en faveur des enfants et des jeunes, puisse être valorisé et nous proposons de renforcer nos interventions de la façon suivante : garantir le droit à l'éducation pour chaque jeune de notre territoire, et notamment aucune sortie sèche de l'aide sociale à l'enfance comme le préconise l'État. Garantir le droit aux loisirs pour chaque jeune, garantir le droit à l'autonomie, ainsi pour garantir le droit à l'éducation, nous proposons concrètement la révision du PPI. À ce jour, le programme d'investissement du département pour la mandature qui nous a été présenté prévoit toujours l'inscription de 25 millions d'euros pour l'échangeur de la « patte d'oie » et de 7 millions d'euros pour le second échangeur. Nous proposons que ces projets coûteux et qui ne font l'objet d'aucun consensus puissent être remplacés par le projet d'un nouveau collège pour Blois en remplacement du collège Rabelais, mais également pour le soutien de projets des communes en faveur du développement d'espaces jeunes pour les 11/25 ans. En matière de droit à l'éducation, nous proposerons également de renouer avec le grand principe de la scolarité gratuite en même temps qu'obligatoire. L'année dernière, la confédération syndicale des familles alertait sur le fait que le budget pour un enfant entrant en sixième a augmenté de 12,83 % cette année. Une hausse considérable. Le budget des fournitures scolaires, le budget des livres, le budget des vêtements, le budget des assurances, photo, coopératif, toutes ces dépenses en moyenne représentent 407,68 euros en 2020 contre 361,32 euros l'an dernier. Nous proposons que chaque établissement reçoive 200 € par collégien inscrit afin de pouvoir prendre en charge l'achat des fournitures scolaires essentielles à la réussite de chaque jeune. Garantir le droit aux loisirs. L'accès aux loisirs n'est pas un luxe. Partir en vacances, accéder à la culture ou au sport, ce sont des enjeux majeurs. Ici, dans cette assemblée, nous avons tous pu emmener nos enfants en vacances. Nous les avons tous déjà emmenés à un concert ou leur avons payé une licence sportive. Mais dans notre département, plus d'un jeune sur deux n'est jamais parti en vacances. Dans nos missions et nos rencontres, combien avons-nous vu de familles dont les enfants n'ont jamais vu la mer ou la montagne ? Nous proposons, à titre exceptionnel pour 2022, de créer un dispositif de soutien aux vacances en permettant de réserver des places en colonie de vacances, dès l'été prochain pour mille jeunes loir-et-chériens. Garantir le droit à l'autonomie. L'autonomie, c'est la condition de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, c'est le fait de pouvoir choisir son avenir. Or, quand un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, ce droit est totalement inaccessible pour une partie de notre jeunesse. Aujourd'hui, le département dispose de certains outils qui, malheureusement, ne permettent pas de répondre à la diversité et à l'exhaustivité des besoins. Que ce soit le CJM ou la FAJD, il faut aller plus loin. Je ne citerais pas l'exemple de Lyon sur le revenu de solidarité jeunesse. C'est pourquoi nous vous proposons de travailler dans l'urgence à ce nouveau budget 2022 en direction de la jeunesse. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est une véritable déclaration politique. Je vais donner la parole à Florence Doucet. Beaucoup des mesures qui sont demandées dans ces propositions politiques concernent le Gouvernement et pas forcément le département.

Madame Florence DOUCET

Merci Monsieur le président. Ma chère collègue, merci Hanan pour ce plaidoyer en faveur de la jeunesse. J'avoue que je ne sais pas par quel bout le prendre parce que j'ai envie de te répondre sur tout un tas de choses. Je ne vais sans doute pas être la seule à répondre. Je voudrais d'abord te rassurer sur la problématique de la jeunesse, c'est une préoccupation majeure de notre président. Je peux en témoigner puisqu'en juillet dernier, juste après notre installation, on avait une feuille de route et on avait eu l'occasion de largement discuter d'une politique en faveur de la jeunesse. Je vais commencer par l'enfance puisque j'ai cette vice-présidence sur la protection de l'enfance, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur même s'il est ô combien difficile. Vendredi dernier, Stéphane Baudu était à mes

côtés pour l'ouverture, il y avait la journée départementale de la protection de l'enfance. On n'était pas nombreux, mais la crise sanitaire ayant fait des siennes, on était sur un format restreint. Cela n'a pas empêché les débats puisque nous avons 170 personnes en connexion et je parle sous le couvert de Stéphane Cadoret. Les échanges ont été riches et cela a été vraiment une journée extraordinaire. Cette journée réunissait à la fois des élus et des professionnels, des professionnels de notre direction enfance-famille, mais également des établissements. C'est vraiment un sujet qui nous interroge tous. Il y avait l'intervention d'un sociologue, monsieur Séraphin, sur un système à bout de souffle. On doit tous s'y mettre pour repenser la protection de l'enfance et la prévention. À ce titre, je voudrais souligner que la semaine prochaine, on se retrouve tous pour notre session budgétaire. Le département va vous proposer un effort supplémentaire de 4 millions d'euros donc on passe de 44 millions à 48 millions d'euros pour la protection de l'enfance et la prévention. Je redis bien le mot prévention puisque la prévention, c'est un pari sur l'avenir, cela ne concerne pas uniquement nos jeunes qui sont confiés, mais bel et bien nos enfants, nos préados, nos adolescents, nos jeunes adultes. Je pense notamment à la prévention de tout ce qui concerne les addictions, le harcèlement sur Internet. Cela fait partie de ces choses que par la prévention, on essaie d'améliorer. Je ne dis pas qu'il y a toujours des résultats, mais si on ne tente pas, c'est sûr qu'on n'y arrive pas. Vous dire que le président en juillet dernier m'a demandé et a demandé à mes autres collègues, Tania André, Claire Foucher-Maupetit sur sa vice-présidence sur les collèges, mais également Marie-Pierre Beau et Maryse Persillard, comment on enclenche, dès aujourd'hui, la politique jeunesse du département. Je vous dirais qu'on s'est déjà mis au travail. C'est à la fois simple et complexe puisque vous comprenez bien que la politique jeunesse concerne à la fois nos politiques éducatives, et c'est la pleine mission de Claire, nos politiques sociales et nos politiques culturelles et sportives. Avec les quatre collègues précitées, Tania va prendre le relais, on a déjà réfléchi de façon transverse. Vous dire, et je vais m'arrêter là, que la première action que l'on peut d'ores et déjà annoncer, puisque finalement ce n'est qu'une mise en œuvre de quelque chose qui avait été acté l'an dernier dans l'agenda 2030, sur le volet « Agir pour l'égalité ». Je parle d'autant plus facilement de ce volet, c'était le quatrième ou cinquième paragraphe de notre agenda 2030. On l'avait coécrit avec Geneviève Baraban. Avec Geneviève, on se disait qu'on agit pour mais on ne lutte pas contre. Cela nous semblait plus positif. Ce que l'on va vous proposer, c'est la création d'une application pour les stages de nos collégiens de troisième. On a un constat, c'est une évidence, ce n'est pas propre à nos quartiers d'éducation prioritaire. Sur la ruralité, on a encore aujourd'hui des collégiens de troisième qui, parce que les parents n'ont pas de relations, parce que cela se passe aussi comme cela, l'idée est donc de créer une application qui recense tous les employeurs susceptibles d'accepter un stagiaire de troisième et pourquoi pas y adosser une application d'aide, un guide pour la création du tout premier CV. C'est aussi comme cela qu'on commence l'insertion. Je vais m'arrêter là sinon je vais être inarrêtable.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Tania André avait demandé la parole.

Madame Tania ANDRÉ

Oui, pour compléter ce que vient de vous dire Florence, notre ambition en effet ne s'arrête pas là en direction de notre jeunesse. Comme vous le savez Hanan, la politique jeunesse et la vie associative sont étroitement liées et notre département étant le premier partenaire du monde associatif, le président m'a confié, en début de mandat, l'objectif de structurer et valoriser notre soutien à l'ensemble de ses acteurs. Nous allons donc, comme vous le disait Florence, avec Claire, Marie-Pierre et Maryse vous proposer dans les prochains mois un schéma départemental d'appui à la vie associative au travers notamment de dispositifs d'incitation à l'engagement bénévole, engagement bénévole qui a été mis à mal ces derniers temps notamment par la pandémie. Pour rappel, notre territoire compte entre 6 500 et 7 500 associations et le nombre de bénévoles en Loir-et-Cher avoisine les 65 000 personnes dont 26 000 participeraient indirectement ou directement à l'action éducative. Pour mener cet important travail, j'ai donc saisi, dès le mois de septembre, la direction culture, jeunesse, lecture publique et sport afin de lancer un diagnostic interne des actions déjà menées dans ces domaines et d'identifier le volume des associations partenaires dans chacune de ces directions. Nous vous donnons donc maintenant rendez-vous à la session qui sera consacrée en juin prochain au budget supplémentaire pour vous présenter un nouveau plan d'action à destination de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Plan dont l'objectif principal sera bien de renforcer l'attractivité et le dynamisme de nos territoires et d'accompagner la créativité des acteurs associatifs qui font, je vous le rappelle, la richesse de notre beau département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania.

Plan pluriannuel d'investissement

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de passer maintenant au plan pluriannuel d'investissement. Je pense que vous avez eu des interventions longues déjà.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Très brièvement, j'entends qu'on avait décrété au mois de juillet la priorité à la jeunesse, mais au mois de juillet, je vous rappelle surtout mes chers collègues qu'on avait proposé un amendement pour lancer des études sur la réalisation d'un nouveau collège qui avait été balayé. Donc nous y reviendrons. Mais les faits sont têtus et je crois qu'effectivement, aujourd'hui, c'est le FAJD notamment qui est un pansement sur une jambe de bois, que ce soit la situation dont on a parlé d'un certain nombre de familles dans l'accès à la restauration ou dans l'accès aux fournitures scolaires. Il y a une urgence qui ne peut pas attendre le rendez-vous de juillet prochain et d'un éventuel prochain BS, donc on en reparlera la semaine prochaine à la session.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur le plan pluriannuel d'investissement concernant les collèges et les mobilités, avant de te donner la parole, juste un petit rappel, et vous l'avez eu dans la présentation très précise de Claire et de Sébastien, l'investissement sur nos collèges est de 10 millions d'euros par an. J'ai interrogé mes collègues présidents de l'ensemble des départements qui constituent notre région Centre-Val de Loire, et la moyenne d'investissement de l'ensemble des départements, pour les investissements dans les collèges de notre région, est de 20 millions pour l'ensemble de la mandature. 20 millions. Nous, nous proposons 10 millions par an. Je te laisse la parole.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci Philippe. Merci de me laisser une petite heure pour parler de ce sujet. Non, je plaisante. Je vais faire court et en deux minutes. Sans surprise pour toi puisque j'en avais parlé au DOB la dernière fois, c'est simplement l'expression d'une frustration, mais une frustration qu'on peut partager tous et toutes, c'est celle effectivement d'arriver en début de mandature. Moi pas complètement, puisque j'ai participé à une partie de la mandature précédente, mais un certain nombre de nos collègues qui arrivent et qui effectivement voient un PPI déjà lancé bien entendu. Forcément, on est sur un paquebot, que ce soit sur les mobilités, les routes ou les collèges comme l'a rappelé Claire tout à l'heure. Effectivement il y a des choses qui sont déjà engagées et qui sont déjà dans les tuyaux comme on le dit de façon à peu près triviale. Malgré tout, c'est une frustration quand on rentre dans les sujets, de se dire que finalement pour les collèges ou pour les routes, ou pour les mobilités en général, rien de nouveau entre guillemets ne se fera avant deux ou trois ans puisqu'il y a plein de choses qui sont déjà engagées. Et cette frustration, de se dire que finalement on sera dans la dernière partie de la mandature pour engager ou impacter, rediriger peut-être des investissements par rapport à ce qui a pu être imaginé, effectivement, c'est un peu compliqué. Ce que j'avais dit dans le DOB, et que je redis là, c'est qu'on aurait besoin certainement pour se projeter, il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui est prévu l'année prochaine ou en 2023 parce que c'est peut-être trop tard déjà, mais peut-être sur de grands investissements au regard des capacités que je salue, et je ne mets pas ça en cause. On peut peut-être faire toujours un peu plus. On va parler d'un recours supplémentaire à l'emprunt, on peut imaginer plein de choses, aujourd'hui l'argent n'est pas cher, mais on l'a vu la dernière fois, on se dit que demain matin ce ne sera plus le cas, mais on se dit cela déjà depuis trois ou quatre ans. En dehors de ce débat que je ne voudrais pas ouvrir aujourd'hui, se dire simplement qu'effectivement, cela vaudrait peut-être la peine en ce début d'année prochaine, au-delà des engagements financiers pour le budget 2022, on l'a fait dans un séminaire mais on n'avait pas vraiment eu le temps de rentrer dans le fond des choses, qu'on débattenne sur ce PPI globalement à la fois mobilités et collèges, sur les choses à engager sereinement sur l'ensemble de la mandature parce qu'effectivement il y a des demandes qui émergent, qui sont peut-être potentiellement nouvelles ou insuffisamment prises en compte avant, et comme l'ont dit Hanan ou Benjamin, ce qui se passe à Rabelais est une vraie question, mais il y a peut-être d'autres éléments. On voit que les questions des mobilités douces, ce sont des

questions qui poussent et qui portent derrière. C'est simplement le sujet de se remettre un peu au travail sur un PPI et se donner des marges de manœuvre et pas uniquement en fin de mandature. C'est simplement cette question qui pour moi est importante et fondamentale. Peut-être et pour terminer, se dire que finalement au regard des différentes interventions qui ont eu lieu depuis quelques instants sur ce troisième point, on voit bien qu'on aura peut-être besoin de remettre en place soit des commissions thématiques, soit des groupes de travail pour travailler sur tel ou tel sujet. Cela permettrait peut-être d'aller plus rapidement sur ces séquences qui sont intéressantes parce que le débat public et politique est intéressant. On a besoin certainement de retravailler sur le fond des choses et ces groupes de travail ou ces commissions thématiques auraient du sens pour moi.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane pour cette intervention. Je partage la fin de ton propos. Concernant les investissements immédiats sur les mobilités, on a quand même un investissement important sur les ponts et les ouvrages d'art, donc il y a des priorités essentielles et tu sais comme moi que ce sont des investissements colossaux. Bernard, tu voulais rajouter quelque chose ?

Monsieur Bernard PILLEFER

Sur les mobilités, d'abord la programmation doit être faite dans le temps, tu me l'accorderas parce qu'il y a quand même toute une phase d'étude et d'ingénierie qui prend du temps. Je ne prendrais que l'exemple du pont Charles de Gaulle. Avant d'en arriver à un renforcement de la structure métallique qui permet aux câbles de tenir cette structure, il a fallu quand même plusieurs années d'études. D'abord pour regarder le degré d'avancement et de vieillissement de cet ouvrage et définir ensuite la meilleure solution technique à mettre en œuvre. Elle va l'être dès l'année prochaine puisqu'aujourd'hui nous sommes sur une phase de travaux préparatoires. Donc oui, le PPI a le mérite d'exister, et il faut aussi entendre qu'il faut du temps pour mener de telles opérations. Je ne voudrais pas parler à la place de Claire pour les collègues, mais pour avoir vécu aussi cette phase-là, c'est évident qu'à partir du moment où on veut réhabiliter voire reconstruire un collège, il faut aussi plusieurs mois d'études et de consensus. C'est un peu logique qu'on soit dans une phase de suivi, mais on peut dans cette mandature, préparer aussi la continuité d'un PPI actuel. Je pense que c'est notre responsabilité justement de préparer l'avenir. Concernant les mobilités, simplement rappeler que fin d'année dernière on a adopté le schéma directeur des mobilités qui a été voté à l'unanimité de mémoire, et qui a permis d'amener la DMA, dotation de mobilité alternative qui vient renforcer un dispositif déjà existant, la DDAD, et sur lequel notamment il y avait les chemins piétonniers. C'est une somme de dispositifs, la DDAD, c'est un million d'euros, la DMA c'est 2,5 millions d'euros qui viennent se cumuler et qui ouvrent justement des objectifs très clairs à savoir d'abord l'évocation domicile-travail, c'est quand même un élément essentiel qu'il fallait prendre en considération, c'est l'objet de ce dispositif, et aussi les liaisons vers les établissements scolaires qui faciliteraient énormément ces éléments. Mais il fallait aussi prendre en considération ce qu'on appelle les alternatives aux déplacements en voiture, ou encore la lutte contre l'autosolisme. Je veux parler des aires de covoiturage ou les parkings relais qui permettent de reprendre liaison avec les transports urbains ou périurbains ou interurbains qui existent. Ce dispositif est là, aujourd'hui, vous l'avez entendu et on l'a dit tout à l'heure, les crédits sont mis en œuvre, votés. Maintenant, il nous faut aussi avoir des propositions d'actions. Puisqu'on a un partenariat que l'on veut fort avec notamment les EPCI, puisque la plupart du temps dans le domaine du vélo, ce sont les communautés de communes qui prennent de plus en plus ce champ de compétence, et d'ailleurs avoir porté un niveau de subventions à 50 % montre l'accompagnement que l'on veut apporter dans ce domaine en partenariat avec les EPCI. Pour avoir plus de sensibilisation vis-à-vis des EPCI, il y a des échanges qui se font entre services à la fois du département et de l'EPCI pour que chacun s'approprie cette démarche et que l'on voit émerger des plans. On va travailler sur l'écriture d'un schéma directeur cyclable départemental de façon à ce qu'il y ait une cohérence entre les opérations que le département peut porter en fonds propres, et d'ailleurs je citerais l'exemple de la réalisation entre Blois et Molineuf qui est, à mon avis, un premier élément remarquable dans cette démarche d'aménagement de circulation douce, mais on veut aussi que les EPCI soient accompagnateurs de ce procédé. Cela devra se concrétiser par ce fameux schéma directeur cyclable que nous voulons faire aboutir le plus rapidement possible. En tout état de cause, je dirais que le département s'est déjà approprié cette problématique des mobilités, il l'avait d'ailleurs fait dans le cadre de la stratégie vélo avec les liaisons touristiques. Nous avons voulu aller bien au-delà au travers de la DDAD, maintenant de la DMA. Ces éléments serviront à écrire ce schéma directeur cyclable départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, nous allons pouvoir conclure cette session. Je tenais à vous remercier tous pour la qualité de vos interventions et des réponses qui ont été apportées. Pour conclure, je souhaite vivement faire passer un message positif et constructif, que collectivement nous mettions toute notre énergie au service de notre Loir-et-Cher et de ses habitants et tous ceux qui feront progresser notre collectivité me trouveront à leurs côtés pour les soutenir. Je vous souhaite une bonne après-midi et à lundi prochain.

La séance est levée à 13 h 55.

La secrétaire de séance

Le président du conseil départemental

Yves Lecuir

Philippe Gouet